

1. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026	5
2. OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2026.....	12
3. SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES – APPROBATION DU MODE DE GESTION	13
4. ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL D'ACTIVITÉS AU 15, RUE ROGER SALENGRO A GIVORS	14
5. PACK JEUNESSE – COUP DE POUCE SPORTS & LOISIRS – SAISON 2025-2026.....	16
6. RENOUVELLEMENT DU DON DE PIÈGES POUR LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES	17
7. RENOUVELLEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE BATARDEAUX.....	19
8. RENOUVELLEMENT – AIDE À L'OBTENTION D'ALARMES ET DE DISPOSITIFS ANTI- INTRUSION.....	21
9. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES CHATS LIBRES DE GIVORS	22
10. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION « COMPOSTELLE EN RHÔNE-ALPES »	24
11. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE ARAGON- PICASSO	26
12. CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRE POUR L'HABITAT (SOLHA) ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES	27
13. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DRÔLE D'ÉQUIPAGE POUR L'ANNÉE 2026	27
14. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE CABANE À HISTOIRE PAR LE MUSÉE DES CONFLUENCES	28
15. CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE TOUT AU LONG DE LA VIE.....	29
16. PARCELLE COMMUNALE DE MONTROND – APPEL A PROJET – DÉSIGNATION DU LAURÉAT ET DÉCISION DE CESSIION	30
17. RÉGULARISATION FONCIÈRE – CESSIION D'UNE PARCELLE DE JARDIN SISE AU 7, RUE DU PUITS HENRY.....	34
18. DÉNOMINATION D'UNE VOIE ACCESSIBLE DEPUIS LE 29, RUE RENEE PEILLON – IMPASSE DU DOMAINE DES CÈDRES	35
19. TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHES FORAINS ET DE LA FOIRE	36
20. APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC DU PILAT 2026 - 2041	37
21. FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE DE GIVORS POUR L'ANNÉE 2025 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA MÉTROPOLE DE LYON	41



22. RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF – CONVENTION DE PARTENARIAT	41
23. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE.....	41
24. ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE PRÉVOYANCE DU CDG 69 ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU RISQUE SANTÉ	42
25. RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION	43
26. EMPLOIS TEMPORAIRES	43
27. TABLEAU DES EMPLOIS	44
28. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMIRIL POUR LA RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ	44
29. COMMUNICATION AU CONSEIL	45

*La séance est ouverte à 19h00
Sous la présidence de M. Mohamed BOUDJELLABA, Maire de Givors.*

M. LE MAIRE. – Bonsoir à tous, chers collègues. Je vous propose d'ouvrir le Conseil municipal. Je vous rappelle que la séance est filmée. Je demande à l'administration de faire l'appel nominal des Conseillers municipaux.

(Il est procédé à l'appel.)

35 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

M. Mohamed BOUDJELLABA ; Mme Laurence FRETU ; M. Foued RAHMOUNI ;
Mme Dalila ALLALI ; M. Cyril MATHEY ; Mme Nabiha LAOUADI ; M. Loïc MEZIK ;
Mme Françoise BATUT ; M. Azdine MERMOURI ; Mme Solange FORNENGO ;
Mme Martine SYLVESTRE ; M. Robert JOUVE ; Mme Josiane BONNET ; M. Alipio VITORIO ;
Mme Delphine PAILLOT ; Mme Isabelle FERNANDES ; M. Tarik KHEDDACHE ;
Mme Sabine RUTON ; Mme Dounia MEFTAH ; M. Benjamin ALLIGANT ; M. Gregory D'ANGELO ;
Mme Zafer DEMIRAL ; M. Gaël BON ; M. Thomas KUNESCH ; M. Ali SEMARI ;
Mme Yamina KAHOU ; M. Hocine HAOUES ; M. Abdel YOUSFI ; Mme Sonia BRAHMI ;
M. Fabrice RIVA ; Mme Nathalie BODARD ; Mme Edwige MOIOLI.

Absents représentés :

M. Jean-Pierre GUÉNON, procuration à M. Foued RAHMOUNI
M. Jean-Yves CABALLERO, procuration à M. Alipio VITORIO
Mme Florence MERIDJI, procuration à Mme Dalila ALLALI



Nous signalons que Mme Sabine RUTON, quittera la séance avant la fin et qu'elle a donné procuration à M. Mohamed BOUDJELLABA après son départ.

Le quorum est atteint.

M. LE MAIRE. – Le quorum étant atteint, je déclare la séance ouverte.

Je vous propose de désigner M. Benjamin ALLIGANT comme secrétaire de séance.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

M. ALLIGANT est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité

M. LE MAIRE. – Je vous informe qu'il y a un changement dans la salle parce que nous avons reçu la démission de M. SEMARI du groupe Givors en Grand 2021 le 12 novembre dernier, puis celle de Mme BRAHMI le 25 novembre dernier, qui a également démissionné de Givors en Grand 2021. Par conséquent, il n'y a plus de groupe d'opposition dans la salle du Conseil. Nous vous avons placé par ordre alphabétique, c'était la seule façon de faire dont nous disposions. Des switchs ont tout de même été effectués, il y a quelques affinités, mais je souhaitais tout de même être très transparent avec vous quant au choix qui a été fait.

Je vous propose d'aborder l'examen de l'ordre du jour du Conseil municipal. L'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 septembre.

Y a-t-il une prise de parole ?

M. Fabrice RIVA. – Bonsoir à tous, bonsoir aux Givordins qui nous regarde.

Nous allons voter contre le procès-verbal parce que la délibération n° 14 concernant la cession de l'école Liauthaud, nous pensons que cette délibération est entachée d'irrégularités. Nous avons fait à cette fin un recours au tribunal administratif.

M. LE MAIRE. – C'est le compte-rendu, Monsieur. Est-ce que vous votez le compte-rendu des propos tenus lors du Conseil municipal ? Ce vote n'a pas pour objet de refaire la délibération.

M. Fabrice RIVA. – J'y arrive.

M. LE MAIRE. – Ce vote a simplement pour objet de savoir si vous estimez que vous n'êtes pas d'accord avec le compte-rendu des propos que vous avez tenus lors de ce Conseil. C'est ce que nous vous demandons de voter aujourd'hui : approuver ce compte-rendu. Nous ne refaisons pas la délibération.

M. Fabrice RIVA. – Pas de souci. Merci, M. le Maire.

De plus, les propos et les interventions de M. HAQUES n'ont pas été fidèlement transcrits, comme le prouve la vidéo du Conseil précédent. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – M. HAQUES nous fera part de ses corrections.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Merci.

Deux votes contre : M. RIVA et Mme BODARD.

Le Conseil municipal approuve à la majorité le PV de la séance du 25 septembre 2025



M. LE MAIRE. – Vous avez sur table une délibération qui s'appelle « Convention de partenariat avec le SMIRIL pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité intercommunale ». On vous l'a mise sur table parce que nous n'avons pas pu la mettre avant.

Il vous est proposé qu'on puisse la rajouter au Conseil. Est-ce que vous en êtes d'accord ? Y a-t-il des votes contre ? Deux votes contre. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Deux votes contre : M. RIVA et Mme BODARD.

Très bien, elle sera rajoutée.

Nous passons à la première délibération : le rapport d'orientation budgétaire, M. JOUVE.

N° 1

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

M. Robert JOUVE. – Bonsoir à toutes et à tous.

Comme chaque année, le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Ce soir, il me revient de vous présenter les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2026. Un rapport complet de plus de 30 pages vous a été adressé préalablement et vous présente dans le détail les principaux éléments de conjoncture ainsi que les grandes orientations budgétaires de notre collectivité pour l'année à venir.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte particulier. Premièrement et d'une part, en raison de l'instabilité politique depuis juin 2024 qui crée un environnement incertain pour les collectivités locales d'un point de vue économique. Pour rappel, les éléments financiers définitifs de la loi de finances 2025 n'ont été connus que fin février 2025 et aujourd'hui, le projet de loi de finances 2026 est toujours en discussion à l'Assemblée nationale. Ce rapport s'inscrit donc dans un contexte particulier pour une autre raison. À cette situation s'ajoutent les tensions géopolitiques et les conflits armés que chacun d'entre vous connaît mais aussi le contexte économique national qui, avec l'incertitude politique, contribue à freiner les consommations des ménages et l'investissement des entreprises. La France a connu six gouvernements depuis début 2024.

D'autre part, comme vous le savez, 2026 sera une année d'élections, avec la mise en place d'un nouveau Conseil municipal. Ce budget 2026 sera donc un budget de transition qui doit permettre à la nouvelle majorité élue de développer son programme pour les années à venir et à l'administration de continuer à rendre un service public de qualité aux Givordines et aux Givordins. Dans ces conditions, notre majorité a dans un souci à la fois de respect démocratique et de continuité administrative choisi d'adopter le budget avant les élections municipales mais en le dissociant du compte administratif, ce qui réduit artificiellement la capacité d'investissement de la Commune. Pour cela, nous vous présenterons lors du Conseil municipal de février 2026 un budget – je le rappelle – de transition.

L'adoption en juin 2026 du compte administratif s'accompagnera de celle d'un budget supplémentaire, véritable nouveau budget d'investissement qui pourra prévoir les projets portés par la nouvelle majorité. J'insiste donc sur le fait que le débat d'aujourd'hui porte sur un budget plus administratif que politique. Il est réalisé dans une situation budgétaire complexe. Dans ce cadre, les efforts entrepris depuis le début du mandat pour maîtriser les dépenses de fonctionnement et dynamiser les recettes d'investissement nous ont permis de ne pas recourir à l'emprunt en prélevant sur notre trésorerie, au regard des taux d'intérêt qui n'étaient pas favorables.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, les recettes 2025 en matière de recettes, le budget de la Commune dépend directement des ressources provenant de la fiscalité pour 61 % et des dotations, subventions et participations qui lui sont allouées par l'État et la Métropole de Lyon pour 32 %.



Une diminution du financement de ses structures mettrait la Commune dans une situation très difficile. Le détail de ces recettes vous a été communiqué dans le document que vous avez en main.

Pour cette année 2025, comme depuis le début de notre mandat et malgré une inflation extrêmement forte, nous avons fait le choix de ne pas augmenter les taux de la fiscalité, ce qui a fait passer la Commune en dixième position au niveau départemental contre troisième à notre arrivée. Nos engagements sont donc tenus.

En ce qui concerne les dépenses 2025, les principales dépenses de fonctionnement 2025 sont les charges de personnel pour 63 % ; les charges à caractère général pour 26 % et les autres charges de gestion courante pour 11 %. L'augmentation des charges à caractère général s'explique principalement par l'augmentation du budget de la restauration collective et des transports scolaires suite au renouvellement des marchés. Le reste des postes de dépenses est contenu. Les gains en matière de consommation d'énergie nous permettent de limiter la hausse. Notre objectif pour 2026 est de maintenir les dépenses au niveau de ce qui a été voté au budget 2025. Les charges de personnel ont été fortement impactées ces dernières années par des contraintes réglementaires mais leur part, par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement, tend à diminuer depuis le début du mandat. Toutefois, en 2026, l'ouverture de la nouvelle crèche pèsera fortement sur la masse salariale.

Les autres charges de gestion courante comprennent les subventions aux associations dont l'enveloppe augmentée depuis le début de notre mandat sera reconduite pour 2026 ; les subventions aux particuliers comme les aides à l'acquisition de vélos électriques ou pas, le batardeau, d'alarme anti-intrusion, de récupérateur d'eau, etc. Ces subventions vont continuer sur 2026 et nous reconduisons plusieurs dispositifs déjà existants à destination de la jeunesse et des familles comme le Coup de pouce pour les jeunes, le Pack jeunesse, le dispositif Ville Vie Vacances pour favoriser le départ en vacances des adolescents givordins. Tous ces dispositifs sont maintenus pour 2026 avec une enveloppe égale à celle de 2025.

Pour la section d'investissement, le calendrier budgétaire particulier de cet exercice dû aux élections municipales de mars 2026, comme je vous l'ai déjà annoncé, nous conduit à présenter le rapport d'orientation budgétaire alors que la clôture de l'exercice 2025 n'a pas été effectuée. Le bilan de l'année 2025 est donc nécessairement incomplet et non exhaustif.

Les grandes lignes d'investissement de la Commune en 2025 ont été de finaliser les grands projets et de faire face à la dette patrimoniale avec la livraison de l'opération crèche La Ruche enchantée, la livraison de la seconde tranche restructuration et extension de l'école Henri Wallon, la livraison du parc du Moulin, la livraison de requalification du hall de la médiathèque, la livraison des terrains sportifs des Vernes, la poursuite des travaux de restructuration du centre commercial des Vernes, la poursuite de la restauration des tableaux et vitraux de l'église Saint-Nicolas et le solde du projet de ferme urbaine aux Vernes. Nous avons poursuivi des travaux à la suite des inondations du 17 octobre 2024 comme la rénovation du gymnase Jacques Anquetil, du palais des sports Salvador Allende, des espaces extérieurs du parc des sports. Nous avons également conduit des travaux concernant le raccordement au réseau de chaleur des vestiaires sous tribune mais également de rénovation du chemin piéton le long du Gier, l'acquisition de matériels en remplacement de ceux détériorés par l'inondation comme les tapis de chute du mur d'escalade ou les protections murales des salles d'arts martiaux ainsi que les balayeuses, etc. le tout pour environ un million d'euros de dépenses.

Nous avons réalisé des investissements en matière d'optimisation énergétique, comme l'extension du réseau de chaleur rue Eugène POTTIER, réaliser les travaux du centre commercial des Vernes avec 2 millions de dépenses prévues. Poursuivre les projets engagés, comme la rénovation des travaux de l'église Saint-Nicolas pour 2026. Il est envisagé :

- la réfection d'un nouveau vitrail qui a été déposé ;
- la dépose en urgence du vitrail n° 3 ;
- la restructuration du tableau Houyez.



Le volume des crédits de paiement devrait s'établir aux environs de 100 000 € pour 2026.

Poursuivre également les projets engagés sur l'espace associatif de Bans, maisons du vélo. Les travaux ont démarré fin novembre 2025. Les crédits de paiement devraient s'établir pour 2026 à 600 000 €, dont 200 000 € au titre de 2025. Également, les investissements récurrents.

Des crédits seront également envisagés pour l'entretien courant du patrimoine communal, le changement de menuiseries, travaux d'entretien des écoles, des équipements sportifs et culturels, la réfection d'armoires électriques, etc.

En matière numérique, il est envisagé de poursuivre la politique de déploiement d'alarmes, intrusion connectée, de contrôle d'accès sur les bâtiments municipaux, de développement de la vidéo protection sur des secteurs pas encore couverts.

La politique de renouvellement des TNI (tableaux numériques interactifs) dans les écoles par des écrans numériques interactifs devrait également être poursuivie en 2026.

Des interventions sur l'espace public seront également envisagées. Réflexion de clôture, récupération d'eau de pluie pour besoin d'irrigation de la ferme urbaine, aménagement du bassin de joute, etc.

Comme les années précédentes, il sera envisagé de poursuivre les efforts importants réalisés en matière d'économie d'énergie :

- panneaux photovoltaïques ;
- raccordement au réseau de chaleur ; installation de gestion technique centralisée ;
- isolation des bâtiments ;
- etc.

Pour les recettes d'investissement 2026, les principales recettes sont les produits de cession. Pour 2026, il est prévu de céder une parcelle située 16, rue Charles-Simon pour 482 000 €.

Autre principale recette, le FCTVA. La recette 2026 sera supérieure à 2025, avec une estimation environ à un million d'euros compte tenu des dépenses d'investissement réalisées en 2025 qui étaient plus importantes.

Les subventions. Pour 2026, la Commune poursuivra ses recherches de financement en fonction de son investissement et ne prévoit d'inscrire, par souci de prudence, au budget que les recettes dont les subventions ont été notifiées.

En ce qui concerne l'emprunt, la Commune n'a aucune dette à ce jour et il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt en 2026. Pour mémoire, la Commune a bénéficié d'une avance remboursable de 300 000 € sans intérêt dans le cadre du dispositif bâti auprès du SIGERLY.

Les orientations en matière de gestion des ressources humaines.

Les dépenses de personnel pour 2026 sont envisagées avec une hausse comparativement au budget primitif de 2025. Pourtant, des éléments viennent expliquer cette hausse. Des éléments subis comme :

- la hausse de trois points de la cotisation patronale de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités pour un surcoût de 172 000 € ;
- l'effet glissement vieillesse technicité pour un montant de 100 000 € ;
- des éléments choisis comme la revalorisation des agents intervenant auprès d'enfants dans les établissements d'accueil de jeunes enfants pour 60 000 € ;
- la hausse de la participation de la collectivité à la santé en revalorisant les cotisations mutuelles pour les agents, soit un impact de 13 000 € ;
- surtout le choix d'une gestion en régie pour la Ruche enchantée qui impacte le budget d'une manière significative à hauteur de 683 000 €.



Malgré tous ces choix et ces contraintes qui représentent plus d'un million sur la masse salariale et qui auraient dû normalement impacter notre budget avec une hausse de 5,80 %, la hausse ne sera que de 2,5 %. Preuve que dans l'impact de La Ruche enchantée, la maîtrise de la masse salariale était assurée comme nous nous y étions engagés.

Voilà, chers collègues, de manière synthétique, cette présentation du rapport d'orientation budgétaire terminée. Je tiens à remercier pour le travail qu'ils ont effectué et ainsi permettre la présentation de ce rapport l'ensemble des adjoints et conseillers délégués concernés, la direction générale, les responsables de pôles et de services, la directrice, son adjointe ainsi que les agents des services financiers.

Merci à toutes et à tous.

M. LE MAIRE. – À mon tour de vous remercier, M. JOUVE, pour tout le travail aussi que vous avez accompli à faire toutes les réunions avec tous les services et avec tous les élus. C'est un très gros travail qui a été fait.

Je vais passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Vous appuyez sur le bouton.

Maintenant, j'ai des prises de parole.

M. HAQUES.

M. Hocine HAQUES. – Force est de constater que les années passent et vous restez le même. Je peux féliciter votre constance.

Ce débat d'orientation budgétaire intervient dans un contexte national marqué par l'incertitude et une pression toujours accrue sur les finances locales pendant que les dépenses militaires augmentent sans cesse. Depuis 20 ans, l'État se désengage des finances locales des collectivités territoriales. Nous sommes nombreux à le déplorer. Nous, élus de terrain, affirmons que notre devoir en tant qu'élus est d'assurer un service public local de qualité, au plus proche de la population givordine pour l'intérêt général et non de faire des économies imposées par les choix de l'État.

Pour Givors, ce débat d'orientation budgétaire met en avant la réduction des dépenses du fonctionnement au détriment du service public rendu. La preuve en est la baisse drastique du nombre de personnels titulaires qui passent de 261 temps plein en 2020 à 222 en 2025. La population givordine le vit et l'exprime en trouvant des services fermés et l'attente pour avoir des réponses à leurs demandes. Moins de personnel, c'est moins de services publics rendus, malgré tout ce que vous nous dites.

De plus, vos choix budgétaires ont obéré les capacités financières de la Commune, telles que :

- l'achat du terrain de Berthelon Mourier, 2 millions d'euros ;
- le non-paiement de la subvention de la Région pour le retard des travaux du centre commercial des Vernes, 2,4 millions d'euros.

En ce qui concerne la dette patrimoniale, dont vous faites souvent référence, cela relève de l'entretien courant des bâtiments, comme toute autre Commune. Si notre Commune possède autant d'équipements culturels, sportifs, associatifs, les écoles, les crèches, la Rama, la piscine et tant d'autres, c'est que la population givordine en a besoin. Ils sont très utilisés et doivent faire partie d'un plan de réhabilitation tel que Givors en grand l'avait également prévu dans son programme 2020-2026. Nous sommes fiers de ces équipements qui ont été mis à la disposition des Givordins lors des précédentes majorités municipales. Dans un contexte national alarmant, nous devons défendre l'accès à des services publics de qualité et non pas les diminuer tels que proposés dans ce débat d'orientation budgétaire.

Malgré les élections municipales très proches, nous restons vigilants quant au budget 2026 et réaffirmons que les services publics ne sont pas des variables d'ajustement, mais des fondements pour une société plus juste, plus équitable aux services de tous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Merci, M. le Maire. Le Code général des collectivités territoriales prévoit que le budget primitif peut être adopté jusqu'au 30 avril au lieu du 15 avril habituellement. Nous notons que vous avez décidé d'apporter le budget avant les élections. Ce temps budgétaire qui coïncide avec la période électorale n'est pas sans poser de considérations démocratiques tenant à la légitimité d'un budget voté par une Assemblée sortante. Nous aurons l'occasion, le 5 février 2026, d'en débattre plus précisément.

Depuis le début du mandat, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de manière plus importante que les recettes de fonctionnement, allant jusqu'à plus 18 %. L'évolution du taux d'épargne brut de la Commune fond comme neige au soleil. Depuis le début de votre mandat, elle est passée de 16 % à 10,72 %. Le seuil critique étant de 7 %. En cas de réélection et dans la continuité de votre gestion municipale, nous serons dans le rouge, bien que les recettes de fonctionnement accordées par l'État et la Métropole de Lyon soient en évolution.

Les Givordins se sont bien rendu compte de l'évolution de leur impôt. Nous avons alerté sans cesse depuis le début de votre mandat que quand bien même les niveaux de recettes des départements connaissent une augmentation sensible de leur taux d'épargne brute grâce à la reprise marquée des droits de mutation à titre onéreux, à Givors, vous n'avez toujours pas compris qu'avec un taux communal d'imposition aussi élevé sur les taxes foncières, toujours 10^e du Département du Rhône, sur les propriétés bâties, la TFPB, et non bâties, la TFPNB, et sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la THRS, vous faites fuir les ménages qui souhaiteraient s'installer à Givors. Vous dites ne pas avoir augmenté le taux communal, mais comme les bases augmentent car elles sont revalorisées, le montant net d'impôts à payer explose à Givors. Je ne vous parle même pas des bases locatives qui ont été mises à jour et qui plombent le budget de nos concitoyens propriétaires.

Puisque vous ne souhaitez pas l'entendre, je vais quand même l'expliquer aux Givordins qui nous écoutent. Depuis le début de votre mandat, les droits de mutation à titre onéreux, la DMTO, les frais de notaire sont passés de 521 799 € en début de votre mandat à 350 000 € en 2025 en prévision, puisque nous sommes en décembre, soit moins de 32,92 % avec un prix moyen à Givors du foncier pour du neuf se situant entre 70 et 100 €/m², c'est incroyable.

Dans votre projet de budget, nous notons aussi, du côté des recettes, que les produits de services qui sont composés essentiellement de la participation demandée aux usagers sur les services tels que la cantine, la crèche, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs ou par exemple au conservatoire, à l'accès à la piscine, etc., sont aussi passés depuis votre début de mandat de 661 752 € à 1 000 000 €, soit une augmentation de plus de 33,82 % pour être précis.

Je rassure de suite le personnel et notamment la charge qu'il représente pour rendre un bon service public, que l'évolution des dépenses de fonctionnement était de 15 937 664 € et qu'en fin de mandat, elles se situent à 17 356 020 € et sont donc pratiquement stables.

Concernant les aides au public, pour tous les Givordins, depuis votre début de mandat sont fléchées à des aides à l'acquisition de vélos, de batardeau à hauteur de 100 € – si nous arrivons à monter le dossier – de dispositifs d'alarme anti-intrusion, les récupérateurs d'eau, les dons d'arbres et de pièges à frelons et j'oubliais aussi l'importance des dons de poules. Pas de panique, elles vont être reconduites.

M. le Maire et votre équipe, comme le précise le fonds de compensation de la TVA, FCTVA, qui est une dotation de l'État versée en dépenses d'investissement réalisées et qui est un indice d'investissement pertinent, j'appellerais votre gestion la gestion du yo-yo. En début de mandat, nous venons massivement investir pour la Ville, la FCTVA était de 1 534 000 €, en mi-mandat, elle passe à 488 240 €, soit moins 68 % d'investissement et ensuite, sur la période de fin de mandat, nous passons de 524 000 € à 883 000 €, soit 68,57 % d'augmentation pour faire croire que la Ville investit massivement. Je note que pour améliorer les conditions de travail depuis mars 2025, les agents peuvent bénéficier de la mise à disposition de places de parking situées sous les étoiles. Je suis très



content pour eux, mais pour les Givordins, pour les commerçants, qui ont aussi besoin de travailler, de faire vivre et développer les activités dans le centre-ville, qu'allez-vous faire ?

Je vous remercie.

M. le Maire. – Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non ? M. JOUVE, vous voulez dire deux mots ?

M. Robert JOUVE. – Oui, je veux dire deux mots.

Je veux revenir sur l'intervention de M. HAQUES, qui se félicitait de nombreux équipements collectifs dont la Ville dispose. Nous nous félicitons aussi d'avoir de nombreux équipements, mais quand il est question de dette patrimoniale, c'est que malheureusement, ces équipements-là, et M. HAQUES faisait partie de la dernière majorité, avant nous, ils n'ont pas été entretenus correctement. Cela veut dire que ce n'est pas le tout de développer des équipements, encore faut-il assurer leur entretien pour que les charges ne pèsent pas sur les générations qui suivent. C'est ce que nous faisons aujourd'hui. C'est-à-dire que nous reprenons, un par un, tous les équipements communaux, et nous investissons dans les travaux nécessaires à leur pérennité et à leur bon entretien.

Je n'ai pas noté tout ce qu'a dit M. RIVA, qui parle des frais de notaire qui sont en baisse, etc. Vous prendrez la référence et vous verrez que cette baisse n'a pas lieu qu'à Givors, elle est nationale. Cela veut dire que la baisse des frais de notaire perçue par les communes n'est pas propre à Givors, elle est propre à toutes les communes de France, parce qu'elle est simplement due à une baisse de l'activité immobilière. Nous ne la maîtrisons pas et ce n'est pas propre à Givors. Ce n'est pas du fait de notre politique qu'elle a baissé.

Pour les impôts des Givordins, je maintiens ce que j'ai dit, c'est-à-dire que nous n'avons pas bougé les taux d'imposition, contrairement à beaucoup d'autres communes qui ont été obligées de le faire parce que certaines augmentations, notamment d'énergie, ont pu être absorbées différemment. C'est pour cela que nous nous retrouvons aujourd'hui placés 10^{ème} au Département du Rhône alors que nous étions 3^{ème} quand nous sommes arrivés. Je maintiens cela. C'est-à-dire que nous avons diminué proportionnellement par rapport aux autres communes nos impôts sur les taxes foncières.

Je vais vous citer un exemple. J'ai un de mes enfants qui habite sur Loire-sur-Rhône qui a un appartement, j'ai une maison, pas très grande, sur Givors. Ils payent aujourd'hui plus de taxes foncières à Loire-sur-Rhône que moi à Givors. Donc, faites bien les comparaisons avec des communes environnantes et puis vous verrez. Les habitants de Loire-sur-Rhône ont vu aussi leurs impôts augmenter. Ce n'est pas du tout qu'à la Commune, mais également à la communauté de communes dont ils font partie. Ils payent tout de même une taxe foncière supérieure à celle qu'ils avaient précédemment par rapport à nous.

Voilà pour les deux-trois interventions que j'avais à faire.

M. LE MAIRE. – Pour compléter, M. HAQUES, je vous rejoindrais bien sur un point, les incertitudes nationales. Effectivement, nous vivons face à une incertitude nationale en tous points de vue.

Par contre, je ne peux pas accepter que vous disiez que nous avons pris du retard sur le centre commercial des Vernes. Ce n'est pas de notre faute et je ne peux pas vous laisser dire cela. C'est la faute de la Région et la justice nous a donné raison.

Il faut remettre l'église au centre du village et les comptes à leur place. Aujourd'hui, la Région a été condamnée en première instance à nous verser 3 millions d'euros, 2,4 millions plus tous les intérêts. Ce n'est donc pas une erreur de la Ville mais plutôt de la Région Rhône-Alpes, avec son exécutif de droite qui ne veut pas financer un centre commercial dans un quartier populaire. C'est un fait. Ce n'est rien d'autre que cela.

Concernant les équipements, nous pouvons tous en être fiers, cependant ils ont un coût pour la collectivité.



Je ne veux pas singer vos postures respectives, mais certains propos reviennent à dire : « écoutez, faites plein de dépenses, mais par contre, moins de recettes ». Les deux interventions reviennent à dire cela, ce qui pose problème. Nous devons gérer une commune et vous en savez quelque chose puisque vous étiez aux manettes : il y a un budget. Il faut trouver l'équilibre entre les dépenses et les recettes. C'est ce que nous avons fait depuis le début du mandat, ce qui nous a amené à ne pas endetter la Ville, à assurer la bonne gestion de la ville par nous-mêmes et surtout à ne pas augmenter les impôts pour les Givordins et les Givordines. C'est un fait.

Ce qu'a dit Robert JOUVE est vrai. Nous étions classés parmi les trois villes les plus élevées en termes de taux d'imposition. Maintenant, nous sommes dixième, voire même nous caracolons avec le douzième ou le onzième. Cela se joue à 0,01 près. C'est une réalité. Que vous ne soyez pas d'accord avec nos choix, c'est le jeu. Je l'accepte. Par contre, j'accepte moins bien les contre-vérités. Je vous regarde, certes, mais cela vaut pour M. RIVA. Vous dites que l'épargne brute a remonté en 2024, mais ce que je peux vous dire c'est que les résultats présentés en 2025 sont en baisse car, vous notez bien que nous voterons le compte administratif au mois de juin. Aujourd'hui, nous n'intégrons pas le compte administratif.

Sur la question des taxes foncières, nous sommes dans la moyenne nationale par rapport aux communes de la même strate que nous. Les bases sont du fait de l'État, comme vous le savez.

Sur la question de la DMTO, partout, c'est en baisse. C'est notamment dû à la baisse des prix de l'immobilier. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que le coût de l'immobilier a augmenté. Il a éventuellement légèrement augmenté à Givors parce qu'il y a de l'attrait à venir sur le territoire. Vous continuez, dans votre même litanie, M. RIVA, à constamment dire que nous avons une mauvaise gestion. Au final, non. La DMTO a baissé sur le plan national. S'il y a moins de ventes, nous avons moins de DMTO. C'est mécanique. Il y a une crise immobilière, comme vous le savez. Il y a une baisse de la transaction immobilière.

Ensuite, vous ne pouvez pas comparer les rentrées d'argent avant et après Covid. Leur niveau a forcément évolué, c'est notre réalité.

Je tiens à le dire : nous avons fait une bonne gestion des deniers de la Commune, nous n'avons pas endetté la Commune et nous n'avons pas augmenté les impôts. Cela peut vous faire mal, mais c'est une réalité factuelle. Nous n'avons pas augmenté les impôts et nous n'avons pas endetté la Ville. C'est un fait, et nous avons bien géré.

Aujourd'hui, nous remettons à niveau tous les équipements municipaux. Ceux dont nous devons nous séparer, nous nous séparons d'eux, mais nous les remettons tous à niveau. Nous allons les entretenir. Nous prévoyons tout cela. Il ne faut pas seulement avoir un bâtiment, il faut ensuite l'entretenir. Aujourd'hui, dans notre programme d'actions, ils sont tous entretenus. Nous allons faire des investissements massifs pour qu'ils puissent être à la fois mis aux normes, mis en état, et entretenus pendant les prochaines années. C'est l'enjeu du prochain mandat : comment les équipements peuvent servir à nos populations ? Il ne faut pas seulement avoir des équipements, il faut qu'ils puissent servir à nos populations et que nous ne soyons pas constamment à rapiécer un bâtiment.

Je vais vous donner un exemple très clair. L'église Saint-Nicolas, aujourd'hui elle fuit de partout, il y a des problématiques sur les vitraux, sur l'orgue, sur la structure du bâtiment. Il y a très certainement des problématiques de tableaux aussi qui sont très vieillissants. Certes, aujourd'hui, nous ne pouvons pas vous présenter le coût exact de ce que va coûter la réhabilitation de Saint-Nicolas, mais cela va avoisiner entre 5 et 7 millions d'euros. La réalité est que ce bâtiment est magnifique, qu'il relève de notre patrimoine et qu'il va falloir entretenir. Ce patrimoine-là, il va bien falloir s'en occuper et nous prévoyons de nous en occuper. Au budget, ça va être entre 5 et 7 millions d'euros minimum. Donc, où allons-nous prendre où l'argent ?



C'est de la bonne gestion. C'est du chauffage urbain qui nous fera moins consommer que ce que nous consommons actuellement. C'est investir sur la durée, pendant tout le mandat, et ne pas le faire en one shot et ensuite ne rien faire. C'est d'entretenir en permanence nos bâtiments et nos équipements. C'est ce que nous avons fait pendant tout ce mandat et que nous allons continuer. Effectivement, nous ne pouvons pas le faire en un seul mandat.

Ce sont des années et des années de travail. Les Givordins décideront, bien évidemment. Voilà ce que nous pouvions dire sur le rapport d'orientation budgétaire et encore une nouvelle fois, merci à l'administration pour le travail. Merci aux élus et surtout, merci à M. JOUVE pour le travail que vous avez effectué à faire en sorte de présenter un rapport d'orientation budgétaire. Nous aurons l'occasion de reparler de tout cela au budget au mois de février.

Je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Trois : M. HAQUES, Mme BODARD et M. RIVA. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Trois ne prennent pas part au vote : M. SEMARI, Mme BRAHMI et Mme KAHOU.

Le rapport est adopté à la majorité.

N° 2

OUVERTURE ANTICIPÉE DES CRÉDITS D'INVESTISSEMENT 2026

M. LE MAIRE. – M. JOUVE, vous allez garder la main. Nous allons parler d'ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2026.

M. Robert JOUVE. – Nous continuons, puisque nous sommes dans les investissements.

L'article L.1612-1 du Code général encadre les mesures transitoires applicables lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas adopté avant le 1^{er} janvier. Dans ce cas, l'exécutif peut percevoir les recettes et engager les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits de l'année précédente.

Pour les dépenses d'investissement, le Conseil municipal peut autoriser l'exécutif à les engager jusqu'au 15 avril dans la limite du quart des crédits ouverts l'année précédente. Les autorisations de programme ou d'engagement sont également concernées. Le Conseil peut autoriser le mandatement des dépenses dans la limite d'un tiers des crédits de paiement de l'exercice antérieur, sans excéder ceux prévus pour 2026.

Ces dispositions permettent de maintenir les investissements communaux en attendant le vote du budget primitif. Cette délibération est proposée pour autoriser le maire à engager les dépenses d'investissement selon une répartition définie dans les tableaux qui vous sont présentés dans la délibération.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- constater et de dire que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en investissement au budget précédent est de 1 353 188 32 € ;
- autoriser M. le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur du même montant, suivant la répartition précisée ci-dessus, avant le vote du budget primitif 2026 et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025 ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement correspondant aux AP/CP, telles que précisées ci-dessus, dans la limite



d'un montant de crédit de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au concours de l'exercice précédent et ceci avant le vote du budget primitif 2026 ;

- dire que les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget primitif 2026.

M. LE MAIRE. – Merci. M. HAQUES, non ? D'accord. Alors, M. RIVA ?

M. Fabrice RIVA. – Oui, M. JOUVE. Puisque vous maintenez qu'à Givors, l'impôt est moins cher qu'à Loire, heureusement que nous avons Internet, je viens de vérifier la dernière délibération du Conseil municipal de Loire-sur-Rhône, je vous confirme qu'à Loire, elle est bien de 9,09 %, la moyenne du Rhône n'est bien de 13,10 %, contre 35,53 à Givors.

Pour cette délibération, disons que je ne vous ferai pas confiance, ni au groupe, parce que vous racontez n'importe quoi, vous sortez des chiffres, nous ne savons pas d'où. Donc, nous ne prendrons pas part au vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – M. JOUVE.

M. Robert JOUVE. – Il faudrait bien écouter, je n'ai pas dit que les impôts étaient plus chers, j'ai dit qu'ils avaient augmenté plus vite que nous. Ce n'est pas du tout la même chose. Aujourd'hui, je maintiens ce que je vous dis, pour un appartement équivalent à la maison que j'ai à Givors, les impôts sont plus chers à Loire qu'à Givors. Je ne peux pas vous dire autrement, puisque vous avez les taux pour la Commune, mais il y a des incidences qui sont autres, notamment sur la communauté de communes, donc vous vérifierez avec les Loirards.

Merci.

M. LE MAIRE. – Pas d'autres prises de parole ? Nous allons passer au vote.
Y a-t-il des votes contre ? Deux votes contre, M. RIVA et Mme BODARD.

Des abstentions ?

Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote, M. SEMARI et Mme BRAHMI.

Le rapport est adopté à la majorité.

N° 3

SERVICE EXTÉRIEUR DES POMPES FUNÈBRES – APPROBATION DU MODE DE GESTION

Mme Sabine RUTON. – Bonsoir à tous. La Commune de Givors souhaite réorganiser son service extérieur de pompes funèbres, actuellement assuré par le secteur privé, afin de proposer une offre plus accessible et équitable aux administrés. Ce service public défini par l'article L.2223-19 du CGCT peut être géré en régie ou délégué à un tiers habilité.

Dans ce cadre, le Conseil municipal a autorisé la délibération du 25 septembre 2025, la participation de la Ville à la société publique locale SPL, le service funéraire, via l'achat de 67 actions pour 2 680 €. Cette SPL, certifiée AFNOR depuis 2023, dispose d'une expertise reconnue 70 agents, 8 agences, 4 chambres funéraires et gestion de crématorium de Lyon et permet une attribution directe du contrat de délégation sans mise en concurrence sous réserve du respect des critères de quasi-régie, article



L.3221-1 du code de la commande publique. Le rapport présenté à la Commission consultative des services publics locaux CCSP préconise ce mode de gestion validé à l'unanimité le 1^{er} décembre 2025. La SPL assumera la gestion du service à ses risques et périls selon un cahier des charges défini, tout en permettant à la Commune de conserver un droit de contrôle. Le Conseil municipal devra désormais se prononcer sur cette délégation conformément à l'article L.1411-19 du CGCT.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le choix du mode de gestion des services funéraires en concession de services publics confié à une société publique locale ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette procédure.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Non, je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 4

ACQUISITION AMIABLE D'UN LOCAL D'ACTIVITÉS AU 15, RUE ROGER SALENGRO A GIVORS

Mme Dalila ALLALI. – Bonsoir tout le monde. La Commune de Givors souhaite acquérir un local commercial de 61 m² et sa cave située au 15, rue Roger-Salengro pour 60 000 € afin de renforcer l'attractivité du centre-ville. Ce bien, libre de toute occupation, présente un emplacement stratégique près d'un local déjà communal et de la place Camille Vallin. L'achat, exempt de consultation des domaines montant inférieur à 180 000 €, s'inscrit dans une politique d'acquisition foncière visant à maîtriser la politique locative et soutenir les porteurs de projet.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition par la Commune de Givors des lots 3 et 10 dans les conditions susvisées ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les actes ;
- de dire que la dépense sera imputée au chapitre 21 et que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2026 de la Commune.

Merci.

M. LE MAIRE. – Merci, Mme ALLALI.

M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui, j'avais juste une question. La bonne nouvelle, c'est que ce n'est pas une préemption, c'est par accord amiable avec le propriétaire.

En toute transparence, nous aurions pu quand même faire passer le service des domaines pour avoir un ordre d'idée du marché au moins sur la rue.



M. LE MAIRE. – Il n'y a pas d'obligation en dessous de 180 000 €.

M. Fabrice RIVA. – Il n'y a pas d'obligation, mais en toute transparence, je pense que cela aurait été une bonne idée de le faire.

M. LE MAIRE. – En toute transparence, cela veut dire que le propriétaire voulait plus de 90 000 € pour son local, il a été négocié à 60 000 €, nous achetons à peu près tous nos locaux dans cette veine-là.

M. Fabrice RIVA. – Donc, vous achetez à la baisse ? C'est-à-dire que vous profitez d'une situation.

M. LE MAIRE. – Nous ne profitons de rien du tout, Monsieur, parce que c'est une vente à l'amiable.

M. Fabrice RIVA. – C'est ce que je vous dis, donc une raison de plus pour jouer dans la transparence.

M. LE MAIRE. – Cela veut dire que vous ne voulez pas que nous protégeons les intérêts de la Commune ?

M. Fabrice RIVA. – Complètement, mais pas au détriment des Givordins.

M. LE MAIRE. – Mais je ne le fais pas au détriment des Givordins.

M. Fabrice RIVA. – Si parce que je vais vous expliquer quelque chose, M. le Maire, que vous ne devez certainement pas connaître. À partir du moment où il y a un local qui est acheté sur la rue Salengro à un certain prix, derrière, les domaines vont s'en servir pour faire baisser le marché. C'est-à-dire qu'ils vont dire, voilà, à 20 m, à 30 m, il s'est vendu un local à 60 000 €, la valeur du marché est de 60 000 € et vous lésez les commerçants en place.

M. LE MAIRE. – Non, pas du tout.

M. Fabrice RIVA. – C'est un effet mécanique.

M. LE MAIRE. – Depuis tout à l'heure, mais je ne veux pas faire de polémique en ces veilles de fête, vous dites n'importe quoi, mais bon, nous avons l'habitude maintenant.

M. Fabrice RIVA. – Déjà, je ne vous permets pas si vous voulez que nous discussions de manière républicaine, vous n'avez pas à me dire cela. J'ai le droit de m'exprimer. Je représente un groupe. Je représente des Givordins. Je défends l'intérêt des commerçants. Cela vous fait mal, cela ne vous plaît pas, j'ai le droit de parler. C'est la République. Nous sommes en France et nous avons le droit de discuter. A minima.

M. LE MAIRE. – Pourquoi ? Y a-t-il quelqu'un qui vous a dit que nous étions ailleurs qu'en France ? Dites-moi.

M. Fabrice RIVA. – Nous avons le droit de nous exprimer. Nous avons été élus par la population, nous avons le droit de défendre l'intérêt des Givordins, Français, si cela ne vous fait pas plaisir, mais encore une fois, je reformule. Je trouve dommage que vous n'ayez pas fait passer les domaines pour avoir une estimation, a minima, plus réaliste. 60 000 € pour un commerce rue Salengro, nous demanderons, dès demain, aux commerçants qui sont à côté, s'ils souhaitent vendre leur commerce, combien ils vont le vendre. C'est juste une question d'égalité entre commerçants. Ni plus ni moins. Maintenant, si vous profitez du fait d'acheter d'autres commerces et de dire qu'il ne se passe rien,



c'est moche, il n'y aura jamais rien, effectivement, c'est la spirale de la honte. Je pars du principe où les commerçants à Givors peuvent s'en sortir. Nous pouvons leur fournir des commerces. Ce n'est pas en rachetant les commerces à minima que nous allons enrichir ni la Ville de Givors, ni les commerçants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Monsieur, nous respectons la loi. La loi ne nous oblige pas à avoir un avis des domaines. L'intérêt, c'est d'aménager la ville. Ce local peut donc être vide ou être mis en activité, et c'est ce que nous faisons, ce que fait Mme ALLALI depuis six ans. Aujourd'hui, ce que nous faisons, nous avons ré ouvert des commerces, nous avons racheté des commerces. Est-ce que, pour autant, nous sommes venus baisser la qualité sur cette rue Salengro ? Bien au contraire, nous sommes venus remettre de l'activité. Il y a notamment un magasin de lingerie qui s'est ouvert, ainsi qu'un magasin de vêtements. Très prochainement, un charcutier traiteur va ouvrir. Et vous nous dites que nous venons baisser la qualité pour les commerçants ?

Je continue de penser que vous racontez n'importe quoi, chacun son point de vue. Vous êtes dogmatique, le pragmatisme voudrait que si nous avions plus de moyens, nous achèterions toute la rue. Simplement, pour l'instant, nous avons acheté 15 locaux. Si nous pouvons acheter encore un peu plus pour ramener de la qualité sur cette rue commerçante qui était notre rue commerçante à Givors, nous le ferions beaucoup plus vite. Simplement, nous le faisons avec nos moyens. Nous le faisons en discussion avec les propriétaires. S'il ne souhaite pas vendre, s'il estime qu'il a été lésé par la commune, le propriétaire ne vend pas. Aujourd'hui, le propriétaire vend d'un commun accord avec la Ville. Je pense que vous devriez vous féliciter que nous fassions cela pour les autres commerçants qui sont dans cette rue, qui sont aux abois et qui nous demandent d'avoir des commerces moteurs. Je ne comprends pas votre position et votre attitude vis-à-vis des commerçants. C'est regrettable, mais c'est comme cela, nous avons l'habitude avec vous.

Je propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Deux ne prennent pas part au vote : Mme BODARD et M. RIVA.

Le rapport est adopté à la majorité.

N° 5

PACK JEUNESSE – COUP DE POUCE SPORTS & LOISIRS – SAISON 2025-2026

M. LE MAIRE. – Pack jeunesse, coup de pouce, sports et loisirs, saison 2025-2026, le rapporteur est M. D'ANGELO.

J'invite tous les conseillers qui ont un lien avec une association de quitter la salle du Conseil municipal. Pour ma part, étant représentant de droit au sein de la MJC, je dois sortir.

Je vais laisser la présidence à la première adjointe, Mme FRETLY.

Je passe au vote. Est-ce que vous êtes contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote ?

Mme FRETLY, vous êtes la présidente du Conseil municipal pour cette délibération.

Mme Laurence FRETLY. – Maintenant qu'il est sorti, nous vous laissons la parole, M. D'ANGELO pour nous parler de notre jeunesse.



M. Gregory D'ANGELO. – Le but est de voter le montant des subventions dans le cadre du dispositif Coup de Pouce, Sports et Loisirs, anciennement appelé Ticket jeune, allouées aux associations sportives ou culturelles.

Pour cette année, le montant total est de 23 715 €. Cette aide, nous l'obtenons en faisant 60 €. C'est le montant de l'aide multiplié par 397. C'est le nombre de jeunes de 11 à 17 ans qui en bénéficient cette année.

J'en profite d'ailleurs pour remercier tout le personnel de l'espace jeunesse dans la gestion et la constitution de ces quasi-400 dossiers pour permettre le versement de ces subventions.

Vous avez sous les yeux le tableau qui présente le nom de l'association, le nombre de dossiers, ainsi que le montant qui va être alloué. La plupart sont des clubs sportifs, mais pas que. Vous avez aussi des associations culturelles comme la MJC ou les scouts de Givors.

En premier, c'est le foot avec 105 jeunes. Ensuite, le basket, 62 jeunes. Et la boxe, 61.

Nous constatons une baisse d'inscrits entre 2024 et 2025. C'est un peu moins de 50. Nous pouvons regretter cette baisse parce qu'au-delà de la pratique sportive, il y a aussi un enjeu éducatif. Un jeune qui est inscrit dans un club sportif n'est pas un jeune qui va errer dehors ou qui va être sur les réseaux ou les jeux vidéo. Cette baisse se retrouve au niveau national. Nous pouvons peut l'expliquer à la fois par l'essoufflement qui a suivi l'année des Jeux Olympiques, ainsi que les conditions d'éligibilité à l'aide de l'État, Pass'sport, qui ont été durcies. Il faut relativiser cette baisse parce que pour Givors, nous sommes en augmentation. À titre d'exemple, cette année, comme je disais, 397 jeunes. En 2022, il n'y en avait que 277.

Nous vous proposons :

- d'approuver le versement des subventions aux associations mentionnées ;
- de dire que les dépenses seront imputées au budget de la Commune.

Je vous remercie.

Mme Laurence FRETY. – Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce projet de délibération ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prends pas part au vote ? Je vous remercie et nous vous remercions collectivement pour cette unanimité.

M. le Maire, vous pouvez reprendre votre place.

Le rapport est adopté à l'unanimité

N° 6

RENOUVELLEMENT DU DON DE PIÈGES POUR LUTTER CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES

M. Cyril MATHEY. – Bonsoir mesdames et messieurs.

Face à l'augmentation exponentielle des nids de frelons asiatiques en Auvergne-Rhône-Alpes, 8 000 en 2023, la Ville de Givors, labellisée « APICité » pour sa démarche en faveur de la biodiversité,



relance une distribution de 500 pièges sélectifs Ornetin aux habitants prioritairement, ceux non équipés lors des précédentes campagnes. Ces pièges, accompagnés d'une notice, appât, positionnement, identification des frelons, seront distribués le mercredi 4 février 2026. Pour venir récupérer votre piège, il faut s'inscrire sur la plateforme Toodego.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui, j'avais quelques questions sur ce don de pièges. La nomenclature et les explications sont beaucoup plus claires que ce que nous avons vu auparavant.

La question, c'est que nous arrivons en période hivernale, donc il n'y a plus de feuilles sur les arbres. Dans Givors, nous voyons pas mal de nids de frelons. Est-ce que nous avons des services à Givors qui peuvent s'en occuper, ou public ou privé ? En allant plus loin, nous pourrions accompagner les gens en disant, si vous avez des frelons chez vous, c'est que forcément il y a un nid quelque part. Comment pouvons-nous lutter plus contre les nids que les frelons directement dans un piège ? Parce que si nous n'éradiquons pas le problème aux nids, forcément nous pouvons offrir autant de pièges que nous voulons, nous aurons toujours des nids de frelons. Merci.

M. LE MAIRE. – Ça ne se passe pas comme cela, M. RIVA, concernant les frelons.

Je vais juste vous partager une explication qui m'a été donnée et qui servira pour tout le monde. Les frelons ne logent pas deux fois dans le même nid. Une fois qu'ils quittent le nid, ils ne vont pas revenir la saison d'après. Cela ne sert à rien d'aller mettre des produits en hiver parce que les frelons vont s'enterrer. Au printemps, en février-mars, ils vont donc recréer un autre nid. Il faut traiter le nid au moment où ils sont dedans, soit en été, soit au printemps. Par contre, en hiver, dès que les arbres n'ont plus de feuillage, nous voyons le nid qui n'est plus occupé. La reine l'a quitté et ne l'occupera plus. Nous avons eu des interrogations de la part de Givordins et de Givordines, notamment sur certains endroits qu'ils nous ont montré où se trouve un nid. Mais en cette période-là, novembre, décembre, janvier ou février, ces nids ne sont plus occupés. Ils ne sont plus nocifs pour les abeilles ou pour la population. Par contre, à partir du printemps, avec les nouveaux nids, il faut intervenir. D'où notre démarche de renouveler ce don de pièges, dont la notice n'a pas changé depuis l'année dernière, même si vous dites que cela a changé. Nous allons les distribuer et il faudra vous inscrire sur Toodego, c'est la démarche. La distribution de ces pièges est prévue le 4 février matin. J'invite vraiment tous les Givordines et les Givordins qui ne s'en sont pas dotés et qui n'en ont pas reçu à s'inscrire afin de bénéficier de ce petit objet et de faire la petite mixture qui attire les frelons, parce que c'est un vrai problème pour les abeilles aujourd'hui et pour nos apiculteurs. Les frelons font des dégâts énormes dans les ruches. Voilà ce que je tenais à vous dire.

M. Fabrice RIVA. – Ma question, M. le Maire, c'est : avons-nous un service public qui s'occupe de la destruction des nids de frelons ?

M. LE MAIRE. – C'est la Métropole de Lyon.

M. Fabrice RIVA. – Nous avons un numéro ?

M. LE MAIRE. – Oui, nous pourrions vous le faire passer. Quand nous offrons le piège à frelons, à ce moment-là, nous pouvons donner un numéro, cela ne mange pas de pain et puis, cela peut aider la population.



Vous connaissez la démarche dématérialisée, installée depuis quelques années avec la Métropole de Lyon. Dès qu'un citoyen a une doléance, il le fait par Toodego et ensuite les services répartissent la doléance au bon service. Pour un nid de frelons, c'est potentiellement redirigé directement vers le bon service par Toodego.

M. JOUVE.

M. Robert JOUVE. – En complément par rapport à ce qui vient d'être dit, je vais le ramener sur l'aspect budgétaire. La Ville est intervenue à plusieurs reprises dans le courant de l'année pour détruire des nids de frelons. Alors, je n'ai plus le nombre exact, mais sachez quand même que cela coûte 500 € chaque fois que nous détruisons un nid, à condition qu'il soit à moins de 20 m de haut. Sinon, cela coûte plus de 500 €, un peu plus de 1 200 € parce qu'il y a une intervention d'une nacelle. Il faut savoir que cela a des coûts. Tous les nids de frelons que nous voyons aujourd'hui ont été soit traités, soit ils sont plus habités. Je pense que c'est très important que les Givordins s'approprient ces pièges que nous allons distribuer, parce que toutes les reines qui vont sortir au printemps, il y en a une grande partie qui risque d'être capturée. Cela sera autant de nids de frelons en moins que nous aurons sur notre territoire.

M LE MAIRE. – Exactement. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité

N° 7

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE À L'ACQUISITION DE BATARDEAUX

M. Alipio VITORIO. – Bonsoir à toutes et à tous. Après une pluie historique en octobre 2024, ayant endommagé 500 habitations, des commerces et des équipements publics à Givors, la commune renouvelle une aide de 100 € maximum pour l'achat de batardeau anti-inondation destiné aux résidences en zone à risque.

Cette subvention, limitée à un bien par foyer, est conditionnée à un diagnostic de vulnérabilité. Il y a une demande préalable au fonds Barnier, 80 % de financement, inscrit dans le cadre de la clause générale de compétence du Conseil municipal. Les achats doivent être effectués entre novembre 2025 et octobre 2026, avec dépôt des demandes avant cette date.

Dans ces conditions, et conformément à l'article L.111.1-2 et 2121-29 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'aide à l'acquisition des batardeaux par les Givordins ;
- d'autoriser le Maire et son représentant à signer la convention annexée et tout document relatif à la mise en œuvre de ce dispositif ;
- dire que les dépenses sont inscrites au budget de la Commune.

Merci. M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Merci, M. VITORIO, en charge des marchés forains, de présenter cette délibération.



Nous savons que les Givordins ont vraiment souffert des dernières inondations. Nous avons tous quelqu'un que nous connaissons qui a été inondé. Nous connaissons les difficultés pour mettre en place les études. Il faut qu'une société agréée par l'État vienne et fasse un diagnostic, à condition que vous soyez bien en zone PPRI. Le problème, si vous voulez, c'est qu'aujourd'hui, les Givordins se disent que cela prend tellement de temps, et c'est ce que me disent les Givordins que j'ai rencontrés, qu'en fait, soit ils le font eux-mêmes, soit ils ne le font pas. Je pense que la ville aurait pu équiper un bien communal avec une société X, avoir un prix moyen pour une surface x, et dire aux habitants : « venez voir à quoi cela correspond, voilà ce qui pourrait vous protéger. » Parce que le batardeau sur certaines zones de notre commune pourrait vraiment être efficace et empêcher les inondations et détériorer les biens des personnes. Sans parler des humains, nous n'avons pas eu de pertes, ou des animaux. Je vous l'ai dit, je voulais que nous remboursions la franchise des sinistrés. Pour 380 €, cela a été refusé pour un budget de 400 000 € à peu près. Mais je pense qu'il faut vraiment aller plus loin, que nous montrions aux Givordins ce que c'est un batardeau. Le seul que j'ai vu, il m'a été dit qu'il s'était débrouillé tout seul, que c'est trop compliqué à faire. Je suis d'accord avec les Givordins, quand nous faisons appel à des sociétés, quand nous en recherchons en tout cas, comme pour le frelon, il ne faut pas faire peur aux Givordins, cela coûte 80-100 € une intervention, ce n'est pas 500 €.

La question, c'est, est-ce qu'il y avait des entreprises locales qui pourraient effectuer cela, comme pour les bâtardeaux d'eau ? Est-ce qu'il y a des entreprises locales qui le feraient, sur une surface donnée, à un prix donné, afin de donner des idées aux Givordins, pour se protéger ? Voilà, je vous remercie.

M. Alipio VITORIO. – Merci, M. le Maire. Je vais me permettre d'apporter quelques compléments d'informations. C'est à nouveau M. Vittorio, conseiller en charge des marchés forains, mais aussi présent au SyGR et représentant de la ville au SyGR, en tant que vice-président. C'est avec cette casquette-là que je vais me permettre de vous apporter quelques éléments de réponse suite à votre dernière intervention sur ces batardeaux, où effectivement, je vous rejoins, il y a une latence, entre le moment où le diagnostic est fait. Pour votre information, aujourd'hui, il y a 11 diagnostics qui ont été faits sur Givors, dont trois entreprises, Cure Center, France Literie, enfin, je ne vais pas les citer toutes, ni les particuliers qui ont été pris en charge.

A partir du moment où vous faites une demande pour cette étude, il faut compter un mois, approximativement. Ensuite, pour les prises de rendez-vous, parce qu'ils ne vont pas venir chez les particuliers sans rendez-vous, il faut compter une bonne quinzaine de jours. Ensuite, dès que ce diagnostic est établi, le temps de traitement est de trois mois. Effectivement, c'est long, et c'est aussi la raison pour laquelle nous renouvelons cette aide. Nous ne sommes pas là pour faire un effet yo-yo, nous venons, nous proposons, et ensuite, nous enlevons. Non, nous avons proposé, nous avons aidé l'année dernière, nous aidons à nouveau jusqu'en octobre 2026.

Après, je reste à votre disposition pour tout complément d'informations, et auprès des Givordins qui peuvent me contacter par mail, je serai toujours le premier à leur répondre, aussi bien pour les marchés que pour la partie SyGR. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci et pour compléter le propos de M. VITORIO, nous ne pouvons pas faire n'importe quoi avec l'argent public, puis laisser des entreprises faire n'importe quoi. C'est tout à fait normal qu'il y ait un diagnostic de vulnérabilité dans les maisons, et que ce soit fait avec le SyGR, et le SMAGA pour ce qui concerne le Mornantais et le Garon, ou avec des entreprises qualifiées.

Il est important que nous maintenions cette délibération, quitte à la renouveler l'année prochaine, quitte à la renouveler après. Nous attendrons que les gens puissent faire leurs dossiers, tranquillement. Nous ne sommes pas pressés. Nous venons en complément du fonds Barnier, en



complément des aides qui nous arrivent, parce que nous n'avons pas les moyens d'aller au-delà, et en même temps, nous voulons que les choses soient faites de façon réglementaire, et que cela protège réellement. Parce que vous savez, nous sommes dans le milieu du TP, des gens mal intentionnés peuvent proposer des solutions qui ne marchent pas. Tandis que là, ils sont accompagnés par les syndicats, avec des entreprises agréées, et ensuite, ils font des travaux qui sont acceptés. Que les gens prennent le temps et puissent être accompagnés par les syndicats concernés, que ça soit le SyGR ou le SMAGA, et ensuite nous pourrions monter le dossier fonds Barnier avec eux. Ces syndicats sont là aussi pour cela et ils obtiendront le financement de la Ville par la suite. Nous maintiendrons ce financement jusqu'à ce qu'on puisse financer toutes les personnes qui auront sollicité le fonds Barnier en tant que Givordins en bénéficient.

Voilà ce que je pouvais rajouter comme élément d'explication. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Ne prends pas part au vote, vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité

N° 8

RENOUVELLEMENT – AIDE À L'OBTENTION D'ALARMES ET DE DISPOSITIFS ANTI-INTRUSION

M. Tarik KHEDDACHE. – Bonsoir à tous. Comme le disait mon cher collègue Alipio VITORIO, nous sommes toujours là pour aider les Givordines et les Givordins. Cette délibération est un renouvellement du dispositif et un élargissement aussi.

Quelques chiffres pour vous dire qu'en 2025, la Commune de Givors constate une baisse des cambriolages, 38 faits au lieu de 62 faits en 2024. D'où le souhait de renforcer la prévention en renouvellement et à l'élargissement du dispositif d'aide d'acquisition du système anti-intrusion aux alarmes et aussi aux abonnements. Cette subvention couvrant 50 % des dépenses plafonnées à 100 € par foyer s'adresse à tous les résidents pour un achat entre novembre 2025 et 2026 sous condition de signature d'une convention.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre d'une aide à l'obtention des dispositifs anti-intrusion auprès des habitants de Givors. Merci à vous.

M. LE MAIRE. – Merci, M. KHEDDACHE. M. RIVA pour une prise de parole.

M. Fabrice RIVA. – Merci, M. KHEDDACHE, pour le renouvellement de cette délibération. Encore une fois, une opération, elle fonctionne si on l'utilise. J'ai l'impression, pour celle d'avant où nous avions une opération de com, puisque 100 € par 11 dossiers, cela fait 1 100 €, donc cela n'a pas démuné la Ville de ces données et ne la met pas en péril.

La question que je voudrais poser à M. KHEDDACHE, c'est sur l'année précédente, combien de dossiers ont été instruits ?

M. Tarik KHEDDACHE. – Quand nous pouvons aider un peu plus de personnes, nous les aidons. Il y a une dizaine de dossiers qui ont été déposés. Sans oublier aussi que souvent les habitants font appel à des organismes de télésurveillance, d'où l'élargissement du dispositif. Avant, les abonnements n'étaient pas pris en charge, il n'y avait que le système anti-intrusion. Maintenant, nous l'avons élargi aussi sur les abonnements, ce que je trouvais plus judicieux. Sans oublier aussi que la Ville a communiqué beaucoup sur les opérations de tranquillité publique, les élus également. Les



habitants peuvent également s'inscrire sur le service public rubrique opération de tranquillité publique. C'est un service que la police nationale met en place avec la police municipale. Je tiens à les remercier pour le travail effectué sur le terrain parce que les coordonnées sont directement renvoyées au commissariat local et à la police municipale. Il y a des passages et des patrouilles préventives qui sont organisées de jour comme de nuit pour sécuriser les habitations et les résidents.

M. LE MAIRE. – Merci. Pour compléter le propos de M. KHEDDACHE, nous avons voté cette délibération il y a à peine six mois. Il faut laisser le temps à un dispositif de se mettre en place. En l'occurrence, il s'agit d'élargir la délibération sur le volet location et abonnement des systèmes d'alarme anti-intrusion. Ensuite, nous ferons l'année prochaine un point de situation afin de savoir où nous en sommes et est-ce que les Givordins ont utilisé ce dispositif ? Nous ferons un bilan et nous verrons si nous reproduirons ce dispositif, et si oui comment nous le reproduirons. Pour autant, je sais que nous allons le reproduire parce que c'est une demande qui nous est faite.

Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prenez pas part au vote. Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité

N° 9

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES CHATS LIBRES DE GIVORS

M. LE MAIRE. – Subvention exceptionnelle à l'association Les Chats libres de Givors, Mme RUTON. Y a-t-il des conseillers qui ont un intérêt avec cette association ? Qui en sont membres ? Personne. Donc personne ne doit sortir.

Mme RUTON.

Mme RUTON. – Merci, M. le Maire.

La Commune de Givors mène une opération de capture, de stérilisation et d'identification des chats errants pour réguler leur population, limiter les nuisances et améliorer leur bien-être.

Cette action, encadrée par une convention avec l'association Les Chats libres de Givors, nécessite un soutien financier pour l'achat de matériel, entre autres des cages, et de la nourriture. L'association sollicite une subvention de 500 € à cet effet.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 500 € à l'association, leur permettant d'investir dans du matériel et de la nourriture afin de pouvoir procéder à la capture des chats errants dans le cadre des campagnes de stérilisation ;
- de dire que la dépense est inscrite au budget communal.

Merci. M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui, pareil, c'est une demande de subvention qui est récurrente pour le travail de l'association et qui est, à mon avis, indispensable pour sauvegarder notre biodiversité. Nous l'avons expliqué plusieurs fois lors de ce Conseil que le chat est un félin, qu'en fait, il tue par plaisir et pas pour se nourrir. Dans les statistiques, nous savons qu'un couple de chats en quatre ans



engendre 20 000 naissances. Je dis bien 20 000 et je ne me trompe pas. Les chiffres sont prouvés, ils sont affichés chez tous les vétérinaires. Il y a un autocollant à la porte d'entrée qui vous dit : « attention, si vous nourrissez un chat dans la rue, il a plein de maladies. On a plein de maladies qui sont des zoonoses transmissibles à l'homme ». C'est important de ne pas les nourrir.

Ma première question, M. le Maire, en parallèle de cela, avez-vous pris un arrêté du Maire en disant qu'il est interdit de nourrir les chats dans la rue, ainsi que les pigeons, les ragondins, parce que ça commence à pulluler, ainsi que les rats le long du jet, où on voit des gens arriver avec des sacs de pain complets et qui balancent tout cela dans le Gier et nous voyons les rats grouiller. Alors, il y a quelques chats, effectivement. Personnellement, j'aurais soutenu beaucoup plus cette association. Alors, vous allez me dire, oui, mais c'est elle qui n'a demandé que 500 €. Un piège à chat, cela s'appelle une chatière, c'est une boîte tombante, vaut autour de 120-150 € pour une cage moyenne. Il faut aller la mettre, il faut du carburant, il faut faire tous les quartiers. Nous savons que nous avons beaucoup de quartiers, nous avons beaucoup de chats. C'est ce genre d'opération que les écologistes devraient vraiment soutenir, vraiment monter au créneau et se dire, c'est tellement important pour la biodiversité, pour les raisons que je vous ai expliquées. Les chats errants, en plus, ils se bouffent entre eux, ils se font écraser par les voitures. Pour le bien-être animal, je ne comprends pas que nous ne poussions pas et que nous n'épaillions pas plus cette association. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – M. HAQUES.

M. Hocine HAQUES. – Nous pouvons tous être favorables à la régulation de la population de chats sur la ville. C'est un gros prédateur de ce qui reste de variétés d'oiseaux sauf qu'à la limite, je préfère voir des chats errants que des rats errants. Le chat n'est pas un gros chasseur de rats. Par contre, la présence de chats évite la prolifération des rats. C'est bizarre, mais c'est comme cela. Il faut réguler. Des chats errants, ce n'est pas normal. Ils se font renverser par les automobiles. L'un dans l'autre, le chat du voisin qui vient se balader chez moi ou le chat errant qui vient se balader chez moi, il me dérange parce qu'il va bouffer de l'oiseau, mais je préfère un chat à un rat. Les dangers ne sont pas tout à fait les mêmes.

M. LE MAIRE. – Juste dire deux mots, M. RIVA, parce que vous avez dit des contre-vérités. C'est la première fois que nous finançons cette association Sans croquettes fixes. Nous avons financé une autre association par le passé, pas pour les mêmes montants. Ce sont les mêmes personnes qui ont monté une autre association, qui sont scindées en deux. La première association Sans croquettes fixes, dépendait d'un organisme de Lyon. L'association Chats libres de Givors est plutôt plus autonome et travaille en lien avec nos services DPMS de la police municipale.

Les chatières que nous achetons coûtent plutôt entre 70 et 100 €. La différence tient au fait que les chatières appartiennent à la Ville. Aujourd'hui, nous avons une autre approche. Ce sont plutôt les associations qui achètent les chatières. Pour rappel, il y a trois ans, vous teniez le discours inverse. Tout est enregistré, M. RIVA. Nous pouvons retrouver cela. Vous nous aviez accusés de maltraitance sur animal. Je rappelle juste cela parce que l'association marquait les oreilles des chats. La démarche que nous avons eue et que nous avons avec l'association est de réguler le nombre de chats sans propriétaire sur la Ville. Ce n'est pas d'exterminer les chats. Nous avons même un budget au niveau de la direction de prévention, médiation, sécurité pour les chats errants malade, car c'est à la Ville de l'amener chez le vétérinaire pour le faire soigner. Nous avons un budget pour cela, c'est en lien entre notre service et l'association. Il y a une collaboration qui est faite depuis le début de ce mandat.

Voilà ce que je voulais vous dire, mais très bien que vous changiez d'avis. C'est important. J'ai bien vu que vous aviez appuyé sur le bouton, M. RIVA. Je vais vous donner la parole.



M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie de me redonner la parole, simplement pour rétablir une vérité. J'ai toujours soutenu ces projets. Je les ai bien analysés, je les ai bien étudiés. Concernant le piégeage des chats, effectivement, c'est dans un but de stérilisation pour pas qu'ils se reproduisent. Je me suis peut-être mal exprimé ou vous m'avez mal compris. C'est un couple de chats qui engendre 20 000 chats. S'ils sont stérilisés, M. le Maire, de ce fait, ils ne peuvent plus engendrer de chats. C'est la première chose que je voulais vous dire.

Deuxième chose, je m'étais bien renseigné en tant qu'élus, vous savez, j'aime bien aller au fond des délibérations. Quand nous donnons de l'argent, c'est public. Il faut s'assurer que ce soit bien fléché. Je suis allé voir les vétérinaires et je leur ai dit : cette association pratique l'entaille. Avec un petit sécateur, un petit cutter parce qu'ainsi, cela fait moins mal et on entaille l'oreille des chats. J'avais trouvé cette pratique un peu limite. Alors, il m'expliquait que c'était pour reconnaître les chats et pas les trapper deux fois, sauf que le chat se retrouvait avec une oreille entaillée. Cela aurait pu être un chat qui appartient à quelqu'un de retrouver son chat avec une oreille entaillée. Cela ne fait pas plaisir. J'avais négocié avec les vétérinaires qui faisaient cela, le fait qu'ils tatouaient l'oreille du chat pour le même coût ; cela coûte exactement la même chose plutôt que de faire une entaille. Le chat est endormi. Il est amené au vétérinaire, on va le stériliser comme le chat dort. On lui fait un petit tatouage ou un gros, là, vous pouvez dire même un gros, gros tatouage dans l'oreille en disant qu'il a été stérilisé. Vous avez créé une polémique comme vous savez très bien le faire, M. le Maire. L'association m'a appelé en disant : « vous êtes contre ce qu'on fait ». Pas du tout. Ce n'est pas vrai. De toute façon, vous aurez les enregistrements. Vous pourrez en parler. Je me suis expliqué. Je leur ai écrit. C'est complètement faux ce que vous dites, mais vous êtes accoutumé du fait, M. le Maire. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Oui, mais bien évidemment, il suffit de reprendre les comptes rendus.

M. MATHEY.

M. Cyril MATHEY. – Oui, juste pour répondre à M. RIVA qui interpelle notre équipe écologiste. Je pense que les élus qui étaient auparavant avant nous ne s'occupaient pas de cette thématique. Ne venez pas nous taxer de ne pas nous en occuper.

M. LE MAIRE. – Écoutez, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Très bien.

Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 10

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION
« COMPOSTELLE EN RHÔNE-ALPES »**

M. LE MAIRE. – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Compostelle en Rhône-Alpes.

M. MEZIK.

M. Loïc MEZIK. – Merci, M. le Maire.

En préambule de cette petite délibération, je voulais revenir sur le travail formidable qui a été fait par les services pour la fête des Lumières, pour Givors en lumière et remercier aussi particulièrement mes collègues M. KHEDDACHE, D'ANGELO et VITORIO, sans qui cet événement n'aurait pas eu lieu et n'aurait pas eu cette forme et encore plus particulièrement, je l'ai déjà fait, je lui ai déjà dit à plusieurs reprises et je lui redis aujourd'hui puisqu'il est parmi nous, un grand remerciement à M. LABOU qui a été au four et au moulin sur deux jours. Nous pouvons l'applaudir.

M. LE MAIRE. – Nous l'avons déjà remercié, nous sommes en séance de Conseil municipal, M. MEZIK, la délibération, s'il vous plaît.

M. Loïc MEZIK. – Pas de souci. Je fais comme mes collègues de l'opposition, des fois je digresse un peu.

M. LE MAIRE. – Ne donnez le mauvais exemple, s'il vous plaît, merci.

M. Loïc MEZIK. – Pas de souci, M. le Maire.

Cette subvention exceptionnelle à l'association « Compostelle en Rhône-Alpes » concerne un projet qui va être à destination d'une quinzaine de jeunes Givordins entre 18 et 25 ans qui vont être encadrés par six bénévoles normalement au début de l'été, pour faire une randonnée d'environ six jours entre Givors et Le Puy-en-Velay. Sur une des parties du chemin qui mène à Compostelle, puisque Givors est une voie de passage pour les pèlerins qui se rendent à Saint-Jacques-de-Compostelle.

Il faut aussi souligner que ces jeunes sont pris indépendamment de leur confession, de leur croyance pour justement créer une démarche, s'inscrire dans une démarche de dialogue, de paix, de cohésion sociale et de tolérance entre les peuples et les religions, etc. Ce qui est de plus en plus, je trouve, visible sur notre Commune avec le travail qui est effectué par les différentes communautés.

Le coût de ce projet est d'environ 6 800 €.

Nous proposons au Conseil municipal de voter une subvention à hauteur de 2 000 € pour aider ce projet.

Merci à vous.

M. LE MAIRE. – Merci.

M. RIVA, pour une prise de parole.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie. Contrairement à ce qui est noté dans la délibération culturelle, religieuse, notamment spirituelle, religieuse, parcours culturel et spirituel, en fait, non, il s'agit d'un projet culturel qui valorise le patrimoine historique et géographique dans lequel s'inscrit la Ville de Givors, comme le confirme le contrat d'engagement signé par l'association porteuse du projet et fourni en pièce jointe des délibérations et non d'un projet culturel, comme pourrait le laisser penser l'exposé de la délibération, ce qui interdirait, de fait, toute possibilité légale d'obtention d'une subvention publique.

Nous votons en faveur de ce projet qui permet aux Givordins de mieux découvrir le patrimoine historique dans lequel s'inscrit Givors et les traditions de notre pays, qui a en effet été traversé pendant un millénaire maintenant par le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, qui plonge



ses origines dans la volonté affichée dès le IX^e siècle par Charlemagne de libérer le tombeau de Saint-Jacques et qui reste l'un des trois grands pèlerinages du monde chrétien avec celui de Rome et celui de Jérusalem.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Juste une précision linguistique, spirituel ne veut pas dire cultuel. La délibération est donc conforme et si nous la présentons, c'est que ce projet nous plaît bien, car il permet à de jeunes Givordins de marcher durant 145 km avec l'association et différents jeunes de tous bords. Remettre de la religion là où il n'y en a pas, cela n'a aucun sens. Encore une fois, vous êtes à côté de la plaque, mais ce n'est pas grave. Mais pour rappel, spiritualité ne veut donc pas dire religion. C'est tout ce que j'ai à dire là-dessus.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? M. SEMARI ne prend pas part au vote.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 11

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À LA MAISON DES LYCÉENS DU LYCÉE ARAGON-PICASSO

M. LE MAIRE. – Subvention exceptionnelle à la maison des lycéens du lycée Aragon-Picasso.

M. MERMOURI.

M. Azdine MERMOURI. – Merci, M. le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Dans la continuité de ce qui a été dit précédemment, il s'agit d'une subvention qui serait accordée aux élèves de deux classes de terminal STI2D. C'est une section technique du lycée Aragon qui prévoit de faire des vacances apprenantes. Une semaine de vacances scolaires passée à faire des révisions pour le baccalauréat où ils souhaitent aller au Bessat.

La subvention qui est demandée pour un montant de 600 € leur permettrait de payer le bus pour se rendre sur cette semaine apprenante.

Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Mme BODARD.

Mme Nathalie BODARD. – Bonjour. Merci, M. le Maire.

C'est une initiative qui se faisait déjà il y a quelques années. Mes enfants en ont profité et je trouve que c'est une très bonne initiative car les élèves peuvent se concentrer dans des cadres différents et peut-être les aider dans leurs révisions.

M. LE MAIRE. – C'est pour cela que nous accompagnons l'association. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

N° 12

CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS SOLIDAIRE POUR L'HABITAT (SOLIHA) ET L'AGENCE LOCALE DE L'ÉNERGIE ET DU CLIMAT DE LA MÉTROPOLE DE LYON (ALEC LYON) POUR FACILITER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT POUR LES MÉNAGES

M. LE MAIRE. – Convention avec les associations solidaires pour l'habitat, SOLIHA et l'Agence locale de l'énergie et du climat de la Métropole de Lyon, ALEC Lyon, pour faciliter la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages. C'est une délibération que nous voyons chaque année.

Mme LAOUADI.

Mme Nabiha LAOUADI. – Bonsoir à toutes et à tous. La Commune de Givors, en partenariat avec l'ALEC et SOLIHA, depuis 2021, accompagne les ménages et propriétaires dans la rénovation de leur habitat et à la performance énergétique, l'accessibilité et la qualité urbaine.

En 2025, ce dispositif a permis 39 contacts pour SOLIHA, 14 visites en maison individuelle et l'obtention de 244 000 € d'aides pour 8 projets de rénovation.

L'ALEC a enregistré 60 contacts et soutenu des copropriétés telles que :

- la cité Renée Peillon ;
- la copropriété fraternelle ;
- la cité des étoiles et d'autres copropriétés en cours.

Pour pérenniser cette dynamique, nous vous proposons ce soir de renouveler cette convention avec un financement communal à hauteur de 11 300 €, un montant qui n'a pas augmenté depuis la mise en place de ce dispositif.

Il est donc proposé au Conseil municipal de renouveler cette convention partenariale. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 13

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DRÔLE D'ÉQUIPAGE POUR L'ANNÉE 2026

M. LE MAIRE. – Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Drôle d'équipage pour l'année 2026.



C'est l'association qui gère le théâtre. Je suis le rapporteur. Y a-t-il des conseillers qui ont un intérêt dans cette association ? J'invite à quitter la salle. S'il n'y en a pas, vous restez.

Cette délibération a pour objet d'établir une convention d'objectifs et de moyens et prévoit, dans ce cadre, le versement d'une subvention de 310 000 €, versée en deux échéances, 217 000 € en février, juste après le vote du budget, et 93 000 € en juillet.

Je rappelle que la convention d'objectifs et de moyens est pour la saison 2025-2026, c'est 13 représentations de dix compagnies différentes.

Ce sont 22 représentations hors les murs de dix compagnies. Ce sont des temps forts comme Macadam Flip et Bambin. Ce sont cinq résidences artistiques.

Voilà pour la convention d'objectifs avec l'association Drôle d'équipage.

Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prenez pas part au vote.

Vote à l'unanimité. Très bien.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 14

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE CABANE À HISTOIRE PAR LE MUSÉE DES CONFLUENCES

M. LE MAIRE. – Convention de mise à disposition d'une cabane à histoire par le musée des Confluences. Mme FORNENGO.

Mme Solange FORNENGO. – Merci, M. le Maire. Notre médiathèque municipale Max-Pol Fouchet utilise tous les moyens mis à sa disposition pour développer la lecture auprès des publics de la commune.

C'est ainsi qu'elle fait appel au dispositif des Cabanes à histoire, dispositif sonore accessible à tous, qui nous invite à réenchanter notre rapport au monde et à ses cultures en nous rapprochant des bruits de la terre et de la nature.

Ce dispositif des Cabanes à histoire est mis gracieusement à disposition des espaces publics de la métropole par le musée des Confluences.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver la convention de mise à disposition d'une cabane à histoire par le musée des Confluences ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention telle qu'elle est annexée aux documents y afférents ;
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tout document relatif à la prolongation éventuelle de cette mise à disposition.

M. le Maire. – Merci. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Ne prenez pas part au vote.

Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 13

CONVENTION TERRITORIALE D'ÉDUCATION AUX ARTS ET À LA CULTURE TOUT AU LONG DE LA VIE

M. LE MAIRE. – Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie. J'en suis le rapporteur.

Cette délibération a pour objet de reconduire la convention tripartite qui a déjà été reconduite en 2022 concernant l'éducation artistique et culturelle, plus communément appelée EAC. Cette délibération veut allier la ville avec la Métropole de Lyon et l'État à travers la DRAC. Cette convention prévoit d'accentuer les contenus sur les actions en direction de la petite enfance et des enjeux de parentalité.

Sur le plan du financement, la participation de la DRAC minimale sera de 25 000 € et de 10 000 € pour la Métropole de Lyon.

Pour faire un petit bilan de l'action 2023-2025 de la convention territoriale EAC, plus de 8 000 personnes ont été touchées, majoritairement un public scolaire âgé de 6 à 11 ans. La majorité des actions se sont déroulées sur les QPV et la convention a permis notamment une certaine cohérence dans la répartition des pratiques artistiques, notamment l'art plastique, le cinéma, le théâtre et la danse. Certaines actions sont transversales, comme le projet Madeleine des Vernes qui s'est déroulé en 2023 et 2024 dans le quartier des Vernes et articulé autour du projet de rénovation urbaine.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette convention.

M. HAOUES.

M. Hocine HAOUES. – On ne peut que se féliciter de cette convention. Ma question concerne les budgets fléchés quartier et Politique de la Ville, nous ne pouvons pas en déroger, mais je prends l'exemple du quartier où j'habite qui n'est pas classé en quartier prioritaire. Est-ce qu'il n'y a pas un moyen, je pense que peut-être c'est déjà fait, d'inclure des élèves, par exemple, du collège de Bans. Alors, je ne me suis pas renseigné, ça se trouve qu'ils sont déjà inclus.

M. LE MAIRE. – C'est fait.

M. Hocine HAOUES. – Tant mieux.

M. LE MAIRE. – C'est sur le droit commun. Il n'y a pas de blocage. Il n'y a pas de critère excluant sur le droit commun ; nous incluons tout le monde, nous aussi, toutes les classes ou les enseignants qui ont des projets. Nous les faisons participer. Très bien.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

PARCELLE COMMUNALE DE MONTROND – APPEL A PROJET – DÉSIGNATION DU LAURÉAT ET DÉCISION DE CESSIION

M. LE MAIRE. – Parcelle communale de Montrond, appel à projet, désignation du lauréat et décision de cession. Le rapporteur est M. RAHMOUNI.

J'invite tous les élus de la SAGIM à bien vouloir sortir de la salle. Étant moi-même président de la SAGIM, je dois sortir et je laisse la présidence du Conseil municipal à Foued RAHMOUNI, étant donné que Laurence FRETU est aussi membre du Conseil d'administration. Si vous n'êtes pas membre du Conseil d'administration, vous pouvez rester.

Je vous propose de voter pour la présidence du Conseil municipal pour M. RAHMOUNI.
Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Ne prenez pas part au vote.

M. RAHMOUNI, vous avez la présidence du Conseil. Je vous cède ma place.

M. Foued RAHMOUNI. – Bonsoir à toutes et à tous.

Comme vient de l'exposer M. le Maire, il s'agit d'un projet de délibération qui concerne les parcelles du plateau de Montrond. Nous sommes sur un projet dont je vais vous refaire l'historique dans le cadre de la présentation de cette délibération.

Il s'agit de la cession de deux parcelles qui représentent environ 19 000 m². À l'époque, l'ancienne équipe municipale avait porté un projet immobilier au sein du quartier qui avait rencontré une opposition extrêmement forte par les habitantes et les habitants du quartier. Nous étions, de mémoire, sur un projet de quasiment 90 logements de proposés. Lorsque nous avons été élus en 2020 avec la nouvelle équipe, au-delà du fait que cela faisait partie de nos 108 engagements, nous avons fait le choix de remettre à plat tout le projet autour de l'aménagement de cette friche ou de ce terrain à disposition au sein du plateau de Montrond, en organisant un certain nombre de réunions d'échanges, de concertations, non seulement à destination des habitantes et des habitants du quartier, mais je le précise ici même, à destination de toutes les Givordines et de tous les Givordins. Dans le cadre de ces différents échanges, ce sont plusieurs années de réflexion qu'a nécessité projet-là, qui a abouti à la rédaction d'un cahier des charges avec un certain nombre de demandes qui a été explicité et dans le cadre de ce projet, nous avons eu trois opérateurs qui se sont positionnés pour se porter acquéreuses de ces deux parcelles.

Vous avez l'ensemble des détails, bien évidemment, dans la délibération. Dans le cadre de ce choix de cession, il a été décidé de considérer que le lauréat de l'appel à projet a été la SAGIM.

Je rappelle que parmi les lignes directrices qui ont été les nôtres, c'est un peu ce qui a été dit, notre sujet est bien évidemment de ne faire aucun mauvais procès à qui que ce soit. Nous sommes tous là pour l'intérêt des Givordines et des Givordins, bien évidemment. Vu la surface qui est considérée, nous pouvions très simplement aller trouver le premier opérateur venu et avoir un projet de plus d'une centaine de logements aisément. Mais l'objectif a été aussi de voir comment nous arrivons à faire aboutir un projet qui soit déjà cohérent avec la réalité du quartier, de sa position géographique et aussi – et cela a été évoqué notamment dans le cadre du rapport d'orientation budgétaire – participer à ce que nous puissions permettre à ce qu'un projet se concrétise sur Givors et permettre un maximum de Givordines et de Givordins de concrétiser ce qu'on appelle leur parcours résidentiel.



Je prends, ne serait-ce que mon propre exemple, mais comme plein d'autres, le marché étant ce qu'il est aujourd'hui, il est clair que notamment pour un primo-accédant, il est extrêmement compliqué aussi de pouvoir accéder à la propriété. Dans le cadre de ce projet-là, vous avez tout le détail, chers collègues.

Le projet est divisé en deux types de produit. D'abord, une volumétrie autour de produits dits d'accession libre et puis une autre volumétrie de produits sur une accession dite sociale ou accompagnée, notamment par le biais de l'utilisation du bail réel solidaire pour permettre à ce qu'un maximum de Givordines et de Givordins puisse profiter de cette opportunité.

Chers collègues, je vous demande de :

- valider le principe de cette délibération ;
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents.

Je vous remercie.

M. YOUSFI.

M. Abdel YOUSFI. – Vous l'évoquez dans la délibération, vous avez fait – je pense – non intentionnellement une erreur en précisant 90 logements puisque ce n'était pas 90 logements. Ce qui n'est pas repris dans la délibération.

Effectivement, il y avait un précédent projet qui reprenait, pour plus de précision, 44 maisons individuelles et 40 logements collectifs. Aujourd'hui, dans le projet qui est acté, ces 34 parcelles libres constructeurs et 14 logements accession sociale – précision que je tenais à amener – il y avait aussi, quand même dommageable, la remise en cause du projet de l'aménagement tel que la précédente majorité l'avait prévu, rendait accessible à de nombreux Givordins l'acquisition d'une maison ou d'un appartement à un coût raisonnable. Ce qui n'est peut-être pas le cas aujourd'hui. Merci.

M. Foued RAHMOUNI. – M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie, M. RAHMOUNI. Je ne vais pas épiloguer pendant des heures parce que nous pourrions en parler jusqu'à demain du projet de Montrond. Je l'ai suivi avec l'ancienne majorité qui voulait faire des micro-immeubles à côté de logements où il y avait des parcelles de terrain intéressantes avec piscine, donc un cadre assez privilégié. Je vous l'accorde.

J'ai participé aux réunions publiques. Je me suis inscrit sur tous les fichiers possibles, imaginables pour suivre le projet.

M. le Maire faisait partie aussi de l'association qui s'était montée contre l'ancienne municipalité. Ce que je regrette, c'est que même en m'étant inscrit, je n'ai eu aucune information jusqu'à ce jour. J'ai découvert dans les délibérations que cela allait être acté. En toute transparence, encore une fois, avec l'équipe Construisons ensemble, nous n'avons pas vraiment la transparence.

Après, le choix du candidat, du lauréat, puisque vous l'avez déterminé, nous n'allons pas nous cacher la face, M. le Maire est président de la SAGIM. C'est lui qui va aussi instruire les dossiers pour les futures constructions. En tout cas, il aura un grand intérêt s'il est reconduit. S'il n'est pas reconduit, il y aura une autre équipe qui pourra négocier, comme par exemple, des grandes surfaces habitables. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, si on se retrouve avec une maison qui a 300 m², autant acheter un appartement parce que vous avez tous les avantages d'un appartement. Il n'y a aucun avantage d'une maison, à savoir faire du barbecue sans embêter le voisin, pouvoir avoir un terrain piscinable, parce que les gens qui ont un certain cadre de vie veulent une piscine, même si cela ne fait pas



plaisir à l'ancienne majorité. Voilà, c'est le cas, avec des services publics que nous aurions pu apporter. Vous l'avez dit, M. RAHMOUNI, nous ne savons pas encore comment cela va se passer avec le nombre de maisons, avec les routes qui ne sont pas forcément adaptées ni aux cars ni aux infrastructures. Nous allons rencontrer beaucoup de soucis de ce côté-là.

Sur le lauréat, en ayant feuilleté les pages, on voit que c'est hors VRD, avec plein de contextes où la SAGIM pourra annuler s'il y a, comme cela se fait souvent dans les ventes de terrains.

Tout cela me gêne un petit peu. Nous allons nous abstenir. Nous n'allons pas prendre part au vote.

Je vous remercie.

M. Foued RAHMOUNI. – Pour ce qui est des différentes réunions, les annonces étaient publiques M. Riva. Par Toodego, sur le bulletin municipal, par exemple, M. RIVA. Après, peut-être que vous avez des difficultés à pouvoir le lire, soit par version numérique, soit de l'avoir chez vous, c'est encore un autre sujet, mais l'annonce autour de ces réunions d'information a toujours été publique. Il y a eu un certain nombre de réunions qui se sont tenues ici même, dans l'enceinte de ce Conseil municipal, au sein de cette salle Rosa Parks pour permettre à ce qu'un maximum de Givordines et Givordins puisse avoir l'information.

Le deuxième sujet quand même, cela me paraît important de ne pas laisser passer ce que vous avez dit. M. le Maire Mohamed BOUDJELLABA siège à la tête de la SAGIM en sa qualité de maire. Ce n'est pas Mohamed BOUDJELLABA qui est actionnaire de la SAGIM, c'est la Ville de Givors. Cela ne vous aura pas échappé qu'il y a des élections municipales en mars prochain. Nous ne présageons pas du résultat et du choix que voudront faire les Givordines et les Givordins pour la suite. S'il s'avère qu'ils continuent à nous faire confiance, nous continuerons. Si un autre choix se fait, ce sera au successeur de M. le Maire de prendre la suite. Je tiens quand même à dire que nous sommes là sur un projet où l'objectif est le devenir de la ville, des Givordines et des Givordins et d'un des quartiers qui composent la richesse de notre ville au sens où, dans les différents dossiers qui nous ont été transmis par les différentes structures qui se sont positionnées, les choses ont été précisées de manière extrêmement avancée sur notamment ce qui concerne aussi les aménagements extérieurs, le sens des circulations. C'est évoqué dans le cadre de cette délibération. Il y avait la volonté exprimée par les habitantes et les habitants du quartier de pouvoir aussi avoir une coulée verte. C'est pour cela qu'il y a un différentiel entre la parcelle de base et les parcelles qui vous sont proposées aujourd'hui. L'idée est de permettre, au-delà de la question de l'accession à la propriété et du fait de permettre à ce qu'un maximum de Givordines et de Givordins puisse concrétiser un projet de vie, de valoriser enfin une friche qui n'a plus, on va dire, non pas de vie, je ne vais pas dire cela parce qu'il y a de la vie malgré tout, mais qui va être embellie et l'intégrer dans une dynamique de quartier plus globale. C'est pour cela qu'aussi, il y a un certain nombre d'aménagements qui seront portés par la ville. Si les Givordins nous font confiance en mars prochain, nous le ferons comme nous avons toujours l'habitude de le faire en concertation, en discussion pour le faire pour les habitants et avec les habitants.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vais procéder au vote. M. HAQUES.

M. Hocine HAQUES. – Je voulais juste rajouter qu'avec votre modèle que vous nous présentez, chacun peut dire ce qu'il veut de l'ancien projet, mais il y a tout un tas de gens qui, d'office, sont exclus du parcours résidentiel que vous vantez et que nous partageons aussi d'une certaine manière. Ces gens qui étaient éligibles à l'époque ne le sont plus maintenant. Nous avons eu des retours, cela a minimisé quand même le fait que certains Givordins ne vont pas pouvoir accéder dans cette mouture à la propriété, que ce soit un appartement ou une maison. Je trouve cela dommage.



M. Foued RAHMOUNI. – Je précise dans le cadre de la sélection du lauréat, le Maire n'y a pas été associé. J'y ai participé avec M. MERMORI et Mme BATUT ici présente sur la question de qui peut accéder à ce type de projet.

Tout à l'heure, je vous évoquais la question du fait qu'il y a un certain nombre de lots qui vont être proposés dans le cadre du bail réel solidaire. J'ai les éléments sous les yeux. Dans le cadre d'un T2 sont éligibles les foyers revenus inclus entre 1 500 et 2 000 €.

Vous voyez bien que nous sommes sur des sujets d'accession à la propriété, dont l'objectif, est de permettre aussi d'avoir une mixité sociale qui puisse se mettre en place au niveau du quartier et d'essayer de toucher un maximum de Givordines et Givordins et leur permettre de pouvoir concrétiser cette volonté.

Après, sur une stricte question de volume, évidemment, vous dire qu'uniquement par le biais de ce projet, toutes les Givordines et tous les Givordins qui veulent accéder à la propriété et concrétiser un projet de vie comme celui-ci vont y arriver, ce serait vous mentir. Nous sommes entre grandes personnes. Ce n'est qu'une pierre à un édifice plus global, mais dès le départ, nous avons voulu et nous avons très fortement insisté sur le fait, dans le cadre aussi de la réflexion dans le cahier des charges qui était proposé aux différentes structures qui se sont positionnées, d'intégrer dans leur réflexion globale sur les parcelles le fait que nous puissions proposer des produits de logement qui puissent correspondre à un maximum de la population.

Mme FORNENGO.

Mme Solange FORNENGO. – M. RAHMOUNI, merci de me donner la parole. Parce que je suis très sensible à ce que j'entends là venant des élus de différents bords. Ce que je voulais surtout rappeler, c'est que lorsque Construisons ensemble est arrivé à la tête de cette ville pour en assurer la gestion, le projet initié par la précédente municipalité sur Montrond a été abandonné, mais il n'a pas été abandonné parce que tout à coup, il y avait une lubie de la nouvelle majorité, il a été abandonné parce qu'il me semble me souvenir que les habitants, notamment une grande partie des habitants du plateau de Montrond, étaient hostiles au projet proposé. Une fois cela acté, il était bien évident que la ville n'allait pas laisser le terrain en friche et que tout le travail qui a été, me semble-t-il, accompli pendant les six ans de cette mandature a été de travailler et de travailler et de remettre sur l'ouvrage le projet avec les habitants. D'où mon étonnement quand j'entends M. RIVA dire que quelque part, il y aurait eu obstruction à sa possibilité de participation. Je confirme que les réunions ont toujours été publiques, annoncées publiquement à travers, vous l'avez dit, M. RAHMOUNI, la revue de la Ville, *Le Givordin*, mais aussi par d'autres moyens. Il n'était donc pas possible de rater ces différentes réunions concernant le projet dont beaucoup, effectivement, se sont trouvées ici parce qu'ouvertes à l'ensemble des Givordins, parce que rappeler d'une façon aussi importante que certes, en premier chef, sont concernés, je maintiens quand même, les habitants du plateau de Montrond, mais aussi l'ensemble de la Ville de Givors par le devenir de ce territoire et qu'il y a toujours derrière la volonté d'assurer une mixité sociale.

Après, je répondrai à M. RIVA sur cette évocation du fait que les populations les moins aisées de Givors ne pourraient plus accéder par le fait de ce nouveau projet à la propriété. La vie en six ans aussi, elle a bougé. Les prix de l'immobilier aussi, les prix des terrains. Il y a, je le répète, cette volonté de mixité sociale. Je pense que cet ensemble-là est pris en considération dans le projet. Après, il ne faut pas non plus confondre si c'est le projet qui gêne, et moi cela me gêne, là, dans les discussions qui ont lieu, s'il y a une adhésion au projet, ou si c'est le fait que c'est la SAGIM qui va hériter de la réalisation de ce projet. C'est autre chose, mais dans la mesure où, là aussi, c'est profondément encadré, il ne faut pas croire qu'une ville fait ce qu'elle veut dans l'ordonnancement



des marchés publics, dans le choix des opérateurs, donc dans la mesure où les procédures sont faites avec un respect le plus précis de la loi, il n'y a là aucune remise en cause possible. Merci.

M. Foued RAHMOUNI. – Merci, Mme FORNENGO. Je crois qu'il n'y a plus de demande de prise de parole. Nous allons procéder au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc j'ai trois abstentions, M. RIVA, Mme BODARD et Mme MOIOLI.

Qui ne prend pas part au vote ? Cinq ne prennent pas part au vote. M. HAQUES, Mme KAHOU, Mme BRAHMI, M. SEMARI et M. YOUSFI.

La délibération est votée et adoptée.

Je vous remercie. Chers collègues, vous pouvez réintégrer la salle du Conseil.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 17

RÉGULARISATION FONCIÈRE – CESSIION D'UNE PARCELLE DE JARDIN SISE AU 7, RUE DU PUITTS HENRY

Mme Nabiha LAOUADI. – M. DELANGUE et Mme ROBERT sont propriétaires d'une maison à Givors, au 7 rue Du Puits Henry, sur le plateau de Montrond. Ils ont constaté un écart entre les limites cadastrales de leur propriété et leurs emprises réelles, notamment par leur piscine et leur clôture, située en partie sur une parcelle communale.

Ils sollicitent la cession de cette portion de terrain de 154 m², déjà utilisée, clôturée depuis plusieurs années, sans affectation à un service public ou à un usage public.

La Commune propose de désaffecter et déclasser cette surface avant sa cession. Le reste de la parcelle restera propriété publique, notamment pour des infrastructures comme une aire de jeu.

Les conditions de la cession arrêtées par courrier du 21 novembre 2025 prévoient :

- la vente de 154 m² délimité par un plan d'un géomètre expert ;
- la prise en charge des frais acte géomètre par les acquéreurs ;
- le prix fixé à 10 800 €, validé par l'avis des domaines.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette régularisation foncière. Merci.

Merci. M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – C'est assez rare de rencontrer ce genre de problème. Je ne sais pas si ce sont les premiers accédants de cette maison ou si c'est suite à l'achat de leur nouvelle maison qu'ils ont découvert le pot aux roses. En tout cas, maintenant les services communaux, avec les nouvelles technologies, des slides, peuvent de voir si les limites de propriété sont respectées. Cela n'a pas été vraiment fait.

Par contre, pour les personnes qui ont cette maison, de mémoire, c'est un terrain qui est en forte pente avec un haut dénivelé. Pour ce coup précis, bien évidemment, il faut les aider. Nous ne pouvons pas leur demander de refaire leur clôture, de replanter la végétation s'il y a longtemps qu'elle y est.

Nous allons les aider et voterons pour. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – La construction date de 2005 et ils sont propriétaires depuis 2021. Voilà pour les précisions.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 18

**DÉNOMINATION D'UNE VOIE ACCESSIBLE DEPUIS LE 29, RUE RENEE PEILLON –
IMPASSE DU DOMAINE DES CÈDRES**

M. Benjamin ALLIGANT. – Bonsoir à toutes et à tous. Le Conseil municipal est compétent pour attribuer un nom aux rues, voies et places de la commune conformément à l'article 169 de la loi 3DS du 21 février 2022.

Cette dénomination facilite la réutilisation des données par l'État, les services postaux, l'INSEE et d'autres acteurs.

Une voie en impasse accessible depuis le 29, rue Renée Peillon doit être nommée pour améliorer la géolocalisation, notamment en cas d'urgence, et optimiser la distribution du courrier et des colis. Cette impasse dessert une vingtaine d'habitations situées à cheval sur les communes de Givors et de Loire-sur-Rhône.

Après concertation avec les résidents, il est proposé de nommer cette voie « impasse du Domaine des Cèdres » en référence au lotissement. La commune de Loire-sur-Rhône a déjà adopté cette dénomination. Les services municipaux accompagneront les habitations dans cette transition.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la dénomination proposée ci-dessus ;
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- à communiquer cette information aux services concernés par l'adressage, dont les services postaux.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Il est 21h, je vous propose une pause de 5 minutes pour une collation, ensuite, nous reprenons le Conseil municipal.

Merci à tous et à tout de suite.

Madame Sabine Ruton quitte la séance du CM. Procuration est donnée à Monsieur le Maire.

Interruption de séance

M. LE MAIRE. – Je vous propose de reprendre la séance du Conseil.

M. VITORIO.

N° 19

TARIFS DES DROITS DE PLACE DES MARCHES FORAINS ET DE LA FOIRE

M. Alipio VITORIO. – Merci, M. le Maire. Merci de permettre à votre Conseiller municipal chargé de mission au marché forain d'être rapporteur de cette délibération.

M. LE MAIRE. – C'est bien de le préciser.

M. Alipio VITORIO. – Oui. On va dire que je suis à ma place.

La Commune de Givors a confié l'exploitation de ses marchés forains à la société Lombard et Guérin par un contrat de concession signé en 2019. Ce contrat prévoit que le délégataire perçoit des droits de place dont les tarifs initiaux ont été fixés par délibération du Conseil municipal en mars 2019, 90 centimes hors taxe le mètre linéaire pour les abonnés et 1,20 € pour les non-abonnés.

Une modification des tarifs est proposée. On passe donc à 93 centimes hors taxe pour les abonnés et 1,25 € pour les non-abonnés. Cette révision soumise à l'approbation du Conseil municipal a reçu un avis favorable unanime lors de la Commission des marchés forains qui s'est tenue au mois de novembre 2025.

Par ailleurs, les tarifs différenciés sont proposés pour la foire 2026 qui aura lieu le 6 juin 2026. Pour cette foire, les tarifs sont fixés à 8 € TTC le mètre linéaire pour les forains inscrits avant le 30 mai 2026 et 10 € TTC pour ceux inscrits après cette date. Je vous signale par ailleurs que dans la délibération transmise à tous les élus, il y avait indiqué mai 2025 mais il s'agit bien de mai 2026, une petite erreur de plume qui a été corrigée.

Il est proposé donc au Conseil municipal d'approuver la modification des tarifs des droits de place des marchés forains tels qu'exposés précédemment ; d'approuver les tarifs appliqués aux forains pour l'organisation de la foire de Givors ; d'autoriser M. le Maire et son représentant à mettre en œuvre cette modification et à signer tout document relatif à sa mise en œuvre.

M. LE MAIRE. – Merci. M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Oui, je veux poser une question à l' élu en charge des marchés forains justement parce que je siège aussi à CLP et la dernière fois, on avait parlé des tarifs des places et qu'il était très difficile aux forains de baisser ou d'augmenter les tarifs. M. VITORIO s'opposait fermement à la baisse ou à la hausse en disant que ça perdait en attractivité, etc.

Là, je ne comprends pas cette délibération, en fait, on fait un coefficient fois 8 ou fois 10. Cela ne va pas poser de soucis, M. VITORIO ?

M. LE MAIRE. – Pas du tout. Je vais laisser M. VITORIO répondre.

M. Alipio VITORIO. – Merci, M. le Maire.

Pour faire simple, on a signé un contrat de délégation avec un délégataire concernant les droits de place. Ces droits de place étaient capés avec une augmentation maximum de 1,5 % par an. Ce



contrat ayant été signé en 2019, je vous invite à augmenter les tarifs de 90 centimes de 1,5 % jusqu'à 2025 et vous allez arriver – c'est magique – à 0,93 €. Donc, il n'y a pas eu d'augmentation, il n'y a pas eu de baisse puisque comme je vous le redis, tout cela était contractualisé. Il y avait un contrat. Le contrat dit : c'est un maximum de 1,5 %, c'est 1,5 %.

Vous semblez dire que je suis là pour fixer les prix à la hausse, à la baisse, je vais juste me permettre de vous amener quelques éléments de précision concernant les marchés et le commerce de façon générale. Tout à l'heure, vous parliez de la partie sédentaire. La partie sédentaire, vous reprochiez qu'on n'ait pas fait appel à l'avis des Domaines. Un commerce, et vous le savez très bien M. RIVA, ce n'est pas les domaines qui fixent le prix, c'est l'activité du commerce. Donc, j'ai fait comme vous, vous parliez tout à l'heure d'aller voir sur internet pendant les délibérations, je vous invite à refaire la même chose pour le 15 de la rue Salengro et puis lire les avis qui sont sur cette rue. Vous verrez qu'il y a un très beau magasin qui s'y est installé, il est là depuis un peu plus d'un an et demi et marche très bien. Il y a que des avis positifs. C'est ça qui fait le prix des commerces et c'est aussi ça sur les marchés qui permet depuis la loi Pinel en 2014 à un commerçant de vendre son droit de place. M. RIVA, ces droits de place aujourd'hui sur nos marchés, ils se revendent. Vous pouvez venir un dimanche, vous verrez que nos commerçants sont toujours présents, ont fait en sorte de maintenir une diversité au niveau des produits, que ce soit lors des foires, que ce soit sur le marché, de façon à répondre à la demande et à la clientèle. Donc, ces tarifs-là, ce n'est pas moi qui les fixe ; ils ont été contractualisés et ils le seront de la même façon en fin de contrat pour le délégataire à venir puisqu'on a décidé de renouveler un contrat de délégation, le nouveau contrat à venir.

Si j'ai pu vous apporter des éléments de précision concernant les tarifs...

M. LE MAIRE. – Peut-être une précision. Je crois que M. RIVA a confondu deux choses : le droit de place du marché et des marchés hebdomadaires et le droit de place de la foire qui n'est pas du tout le même. Quand il dit multiplié par dix, ce n'est pas vrai puisque rien n'a été multiplié par dix. Le prix des droits de place de la foire n'est pas du tout le même que les droits de place du marché hebdomadaire.

M. Alipio VITORIO. – Petite précision : pourquoi deux tarifs ? Pourquoi un tarif pour la foire ? Une foire n'est pas est une animation qui vient compléter l'activité commerciale de notre ville. Pour cette foire, nous sommes sur un cadre où effectivement, il y a un pôle animation et un pôle restauration ; il y a des manèges, il y a des commerçants sédentaires, il y a des commerçants non sédentaires, il y a un coût, il y a une logistique qui est différente et c'est considéré comme une animation.

Après, je ne vais pas vous l'expliquer parce que je pense que vous le comprendrez aussi bien que moi ce qu'est une foire. Le chiffre d'affaires réalisé par les commerçants est différent de celui réalisé lors d'un marché. Cela explique aussi qu'il y a un prix qui est différent et là aussi, le prix est fixé avec le délégataire et correspond un peu au prix qui se font dans la région. Effectivement, on a l'impression qu'on passe de 90 centimes le mètre à 8 € le mètre mais c'est le prix, ce prix ayant été validé lors de la Commission des marchés forains. Je vous rappelle qu'il a été validé, non pas par M. VITORIO mais par les professionnels, ceux qui sont sur le marché tous les matins.

M. LE MAIRE. – Merci pour cette explication. Je vais passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 20

APPROBATION DE LA CHARTE DU PARC DU PILAT 2026 - 2041

M. Cyril MATHEY. – La procédure de révision de la charte du parc naturel régional du Pilat lancée en 2021 sur un périmètre de 75 communes touche à sa fin. Cette révision vise à obtenir le



renouvellement du classement du territoire pour quinze ans, après une concertation approfondie avec les acteurs locaux, les élus, les partenaires et la population.

La nouvelle charte dite « Destination 2041 » composée d'un rapport, d'un plan de parc et d'annexes, a reçu un avis favorable de l'État et des instances compétentes, y compris lors de l'enquête publique. Elle est donc désormais soumise à l'approbation des collectivités concernées, 70 communes, 18 villes portes dont nous faisons partie, 8 PCI à fiscalité propre, la Métropole de Lyon et 4 départements. Chaque entité doit délibérer pour valider la charte et renouveler son adhésion au Syndicat mixte du parc. La Région Auvergne-Rhône-Alpes délibérera ensuite sur la charte et le périmètre avant de solliciter le renouvellement du classement auprès de l'État. Ce dernier sera officialisé par un décret du Premier ministre.

L'objectif de ce vote est de renforcer notre lien avec le parc pour réaffirmer que Givors est une ville engagée dans la transition écologique. C'est réaffirmer que la Commune de Givors est également riche d'espaces naturels agricoles et forestiers, qu'elle entend préserver pour le bien-être de tous. C'est réaffirmé que pour Givors, la solidarité avec les territoires voisins est essentielle, que ce soit au sein de la Métropole de Lyon avec les territoires urbanisés ou avec des territoires ruraux comme celui qui couvre le Pilat.

Je vous rappelle une chose qui va changer dans le fonctionnement du Conseil syndical du Pilat, c'est que la Ville de Givors aura une voix délibérative, ce qu'elle n'avait pas puisque c'était la métropole qui avait cette voix-là. Cette modification de charte change ce principe. Sinon, il n'y a pas de changement en termes financiers. Je rappelle juste que la participation financière est partagée avec la Métropole de Lyon essentiellement à environ 10 000 € et à environ 1 000 € par la Ville de Givors.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Merci. M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je vous remercie. En tant que Conseiller municipal d'opposition, il est de mon devoir d'étudier attentivement toutes les délibérations, y compris la délibération n° 20 concernant l'approbation de la charte du parc du Pilat 2026-2041. Cette charte qui s'étend sur 313 pages et couvre une période de quinze ans aborde d'une grande diversité de sujets et implique de nombreux interlocuteurs. J'espère que vous avez pris le temps de lire et de comprendre les implications de cette charte pour les Givordins et l'ensemble des habitants et nouveaux arrivants dans le parc du Pilat.

Malgré votre proposition d'approuver cette charte sans réserve ainsi que ses annexes et les statuts modifiés du Syndicat mixte du parc naturel régional du Pilat, nous voterons contre cette charte. Permettez-moi de vous expliquer pourquoi, en prenant quelques exemples précis.

Tout d'abord, compte tenu du nombre important d'acteurs et d'utilisateurs du parc, il aurait été essentiel de recueillir leurs avis avant de se prononcer sur cette charte. Je pense notamment aux randonneurs, vététistes, chasseurs, pêcheurs, cavaliers et autres utilisateurs du parc. De plus, la mesure 4.4 de la charte souligne l'importance de veiller à la cohabitation des usages tandis que la disposition 4.4.3 stipule la maîtrise de la circulation motorisée dans les espaces naturels. Or, l'article L.362-1 du code de l'environnement rappelle que la circulation est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier ou des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur, à l'exception des véhicules utilisés par des services publics, ceux destinés à l'exploitation ou à l'entretien des espaces naturels ou encore ceux des propriétaires.

Il est également crucial de ne pas oublier les acteurs économiques qui dépendent du parc tels que les agriculteurs, les sylviculteurs et les professionnels de la filière bois qui nécessitent de se déplacer dans le parc pour leurs activités.

Dans les annexes, les espèces et milieux à fort enjeu patrimonial du Pilat, on ne mentionne pas certains mammifères comme le sanglier, le chevreuil et plus surprenant, le loup, malgré leur présence pouvant parfois représenter une menace. Des attaques récentes à Trèves et Longes



illustrent cette menace mais aucune référence n'est faite au loup dans la charte. Nous aurions souhaité que la charte inclue une étude sur la création d'un corridor biologique pour atténuer les frontières créées par l'autoroute, permettant ainsi de protéger la faune.

Par ailleurs, la charte mentionne que la fermeture des paysages par l'avancée de la forêt se poursuit, ce qui pourrait poser des problèmes d'accès et de lutte contre les incendies.

Concernant le volet urbanisme, le point 15 de la charte prévoit des restrictions pour empêcher les propriétaires de construire sur leurs parcelles pour leurs enfants. De plus, le point 21 impose une densité minimale de quinze logements par hectare, ce qui pourrait décourager les habitants de s'installer dans le parc, avec des parcelles aussi réduites pour être très précis 1 ha représente 10 000 m². Si l'on divise cette surface par quinze habitations, nous nous retrouvons donc avec une surface de terrain de 666 m².

M. MATHEY, en tant que membre de la majorité municipale et élu comme M. BOUDJELLABA avec le soutien d'Europe Ecologie les Verts, vous et Mme FRETY, pouvez-vous nous éclairer sur l'évolution et les changements de cette charte de manière beaucoup plus approfondie par vos connaissances en écologie.

Au final, pour ces quelques raisons qui ne représentent que quelques pages de cette charte, nous pensons qu'il faut rester sérieux. L'écologie punitive ne doit pas prévaloir sur le bon sens qu'ont connu nos aïeux et qui ont construit et façonné ce beau parc tout au long de leur vie depuis des générations et des générations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Je vais essayer de répondre de façon concise. Encore une fois, vous ergotez, vous ergotez, vous ergotez, puis vous racontez tout et n'importe quoi. C'en est malheureux, vraiment.

En matière d'urbanisme, il n'y a aucun impact. On en a discuté, il n'y a aucun impact en matière d'urbanisme sur la ville avec cette nouvelle charte. Vous avez raconté qu'il n'y a pas eu de concertation, or une enquête publique a eu lieu entre le 11 mars et le 25 avril 2025. Vous dites que vous êtes passé à travers l'enquête publique et là pour le coup, vous dites qu'on vient approuver une charte qui engage notre territoire pour 2026 à 2041 sans concertation, vous voyez ce que vous essayez de faire croire à la population ?

Il y a eu une enquête publique. Elle porte son nom, elle est publique. Simplement, vous êtes passé à travers, c'est dommage. Apparemment, vous avez lu les documents.

J'expliquais qu'il n'y a aucun impact en matière d'urbanisme car le SCoT doit être compatible avec la charte dans un délai de trois ans. Cependant, notre SCoT est déjà vertueux et donc compatible. Il n'y a donc aucune conséquence sur notre SCoT et ce que vous avez dit n'a pas de sens. Nous avons une voix délibérative dans le parc du Pilat et nous nous impliquons. Cela est bénéfique et permet à notre territoire d'être reconnu et qu'il ne soit pas qu'une ville porte, mais plutôt une ville à part entière du parc régional du Pilat. Cela vient apporter un plus à notre commune.

D'un côté, vous nous dites qu'il y a trop de voiries, qu'il n'y a pas assez de forêts et de l'autre, alors que nous sommes inscrit dans un parc régional, vous estimez qu'il ne faut finalement pas s'inscrire, qu'il ne faut plus construire. Vous n'êtes pas cohérent. Ça vaut pour pratiquement toutes les délibérations depuis tout à l'heure, vous n'avez pas arrêté d'être incohérent. C'est regrettable. Qu'on ne soit pas d'accord, c'est une chose mais raconter des contre-vérités, voire même des mensonges, c'est dommage.

Je vais laisser M. MATHEY et Mme FRETY parce que vous avez demandé à ce qu'ils vous apportent des réponses, ils vont vous en apporter.

M. Cyril MATHEY. – Je voudrais juste témoigner parce que j'étais l'élu qui a siégé dans les différentes et très nombreuses réunions de commission de villes portes alors que vous osez dire que les différents partenaires n'étaient pas présents. Il y avait même les fédérations de motards qui

étaient présentes, des fédérations de chasseurs, je ne vous ai jamais vu. Aller dire que ce projet de révision de charte n'a jamais été concerté, franchement encore une fois, c'est du n'importe quoi.

Mme Laurence FRETY. – Je vais aller un petit peu dans ce sens. J'en conclus que l'État, les 70 communes, les 18 villes portes et les gens qui ont été là, la Métropole de Lyon, le Département, tous ces gens doivent être extrêmement bêtes par rapport à M. RIVA. Je vais ajouter que les écologistes sont évidemment tout à fait connus pour abîmer la nature et ne pas prendre soin de la nature ni des animaux. Tout le monde le sait, c'est une évidence. Par contre, heureusement que j'ai fait un peu de maths, je savais quand même que j'avais un hectare. Sinon, M. le professeur, merci pour la leçon.

M. LE MAIRE. – Merci. Je vous propose de passer au vote. Vous voulez reprendre la parole ? Très rapidement parce que vous avez assez dit des choses incohérentes.

M. Fabrice RIVA. – Excusez-moi, mais en matière d'urbanisme, quand on explique que dans le parc du Pilat, en signant cette charte, on pourra se retrouver uniquement avec une parcelle de 660 m², c'est écrit dans la charte, je ne l'ai pas inventé, je l'ai simplement lu. Je dis que quand on habite dans le parc du Pilat, on a envie d'avoir un grand terrain. Vous n'êtes pas d'accord, vous avez le droit, je dis juste que ce n'est pas possible.

M. LE MAIRE. – Nous sommes déjà contraints par le SCoT. Vous voulez faire croire...

M. Fabrice RIVA. – Si je peux m'exprimer, après je vous laisserai vous exprimer.

Pour la trame verte, sans arrêt on parle de corridors biologiques, etc., je ne suis pas plus intelligent que l'État, on a sollicité le député FUGIT en lui disant « on a un gros souci avec l'arrivée du loup, tous les sangliers sont acculés vers Saint-Romain et Givors », pour vous donner un exemple, si tu as dix sangliers sur la Commune de Givors et Saint-Andéol et Chassagny, cette année par commune, ils en font trente. Il y a des risques de collision avérée. Dans la charte, ce n'est pas marqué. Excusez-moi de vous prévenir qu'on peut avoir de graves accidents. On a demandé de mettre ou des barrières le long d'autoroutes ou de créer un corridor biologique. Si c'est acté et que vous avez participé à ces réunions, M. MATHEY, c'est la question que je vous posais, bravo. Si vous ne l'avez pas fait, je vous avertis. Après, vous en faites ce que vous voulez, je ne suis pas aux commandes mais je vous dis juste que les questions de trame verte à Givors sont très importantes.

Je n'ai pas la science infuse Mme FRETY, concernant le débroussaillage, la dernière fois je vous ai dit, je ne sais pas quoi voter parce qu'imposer le débroussaillage le long de la gare, je ne suis pas alpiniste, je suis paysagiste, je ne sais pas faire. C'est tout. Je vous fais partager mes connaissances comme vous le faites, je ne suis pas un professeur, Mme FRETY. J'attends juste des élus qui se disent Europe Ecologie les Verts d'avoir une vision globale de notre territoire. Merci.

M. Cyril MATHEY. – Je voudrais juste apporter une précision pour que tous les gens qui nous écoutent et nous suivent comprennent les choses.

Une charte d'un parc régional en France n'a pas vertu de lois, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pouvoir de police. Donc, quand vous nous dites que dans la charte, il devrait y avoir des réglementations pour les sangliers, je ne nie pas qu'il n'y a pas de risque mais en fait, cela ne peut pas être de la compétence du parc du Pilat. C'est forcément une autre compétence. Je ne maîtrise pas le sujet, donc je ne vais pas allonger, mais le parc du Pilat ne peut pas dans sa charte faire un règlement, ils n'ont pas de police en fait. Je ne comprends pas votre intervention.

M. LE MAIRE. – Je pense qu'on a assez débattu et je me félicite qu'on soit dans la charte du Pilat pour 2026-2041, que la Ville de Givors rentre pleinement dans le parc régional. Je vous propose de passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote : M. RIVA et Mme BODARD. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 21

FINANCEMENT DE L'ÉQUIPE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE DE GIVORS POUR L'ANNÉE 2025 – APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA MÉTROPOLÉ DE LYON

M. Foued RAHMOUNI. – Une délibération habituelle, les équipes Politique de la Ville sont co-mandatées entre la Ville de Givors évidemment, la Métropole de Lyon et puis les services de l'État. La prise en charge des frais d'ingénierie, c'est-à-dire les salaires des agents, est partagée entre ces différentes institutions. Je vous demande, chers collègues, d'approuver le principe de cette délibération. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?
M. RIVA, Mme BODARD, M. SEMARI, M. YOUSFI, Mme BRAHMI.

Très bien, c'est voté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 22

RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF – CONVENTION DE PARTENARIAT

Mme Delphine PAILLOT. – La Commune de Givors applique le décret n° 2021-113 du 30 août 2021 encadrant les établissements d'accueil du jeune (EAJE). Ce texte définit notamment le rôle du référent santé et accueil inclusif (RSAI) chargé de veiller à l'hygiène et à la santé des enfants dans ces structures en collaboration avec des professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI) et d'autres acteurs locaux.

Missions et cadre d'intervention. Le RSAI peut consulter le médecin traitant de l'enfant avec l'accord des parents. Ses missions incluent le contrôle de l'hygiène et la surveillance sanitaire des enfants. Conformément à la réglementation, son intervention est encadrée par une durée minimale fixée à 50 heures par l'EAJE Graines d'éveil avec un minimum de dix heures par trimestre.

Profil requis. La fonction de la RSAI est ouverte aux médecins spécialisés en santé infantile, aux puéricultrices diplômées d'État ou aux infirmières justifiant d'un diplôme universitaire en santé de jeunes enfants ou d'une expérience de trois ans minimum après cette tranche d'âge.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de partenariat avec le RSAI. Mme Isaline LAPOSTOLLE du cabinet médical d'Echalas tel que ci-annexée ; mixer d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ; de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 011 du budget communal. Merci.

M. LE MAIRE. – Merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?
Vote à l'unanimité. Merci.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 23

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mme Laurence FRETU. – Le titre en dit déjà beaucoup, contrat d'apprentissage, la Commune a fait un recours à ce type de contrat dans différents services depuis déjà plusieurs années. Ici, il s'agit de proposer de conventionner avec un groupement d'employeurs GENI+RI qui accompagne les



collectivités dans la mise en place de l'apprentissage. Cela permet que la prise en charge des frais de formation soit faite par leurs opérateurs ad hoc et non pas par la Commune. Dans le cas présent, c'est GENI+RI qui conclut le contrat d'apprentissage pour un diplôme de BPJEPS loisirs tous publics avec un jeune. C'est un salarié qui est ensuite mis à disposition de la Commune. Les frais divers sont refacturés, la différence étant que les frais de formation par contre sont pris en charge par l'organisme et non plus par la Commune.

Il est proposé d'approuver cette convention de mise à disposition pour ce contrat d'apprentissage.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 24

ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE PRÉVOYANCE DU CDG 69 ET AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR AU RISQUE SANTÉ

Mme Laurence FRETY. – C'est un sujet que nous avons aussi déjà évoqué. Pour rappel, les employeurs publics territoriaux, nous devons contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire pour nos agents, le risque prévoyance et le risque santé.

Concernant le risque prévoyance, la Commune avait autorisé le Centre de gestion à mener la procédure de mise en concurrence pour in fine retenir l'organisme d'assurance Allianz vie représenté par un intermédiaire en assurance Collecteam et il est proposé aujourd'hui d'adhérer à cette convention de participation portée par le Centre de gestion au 1^{er} janvier 2026, en augmentant par ailleurs la participation de la Commune à 15 € brut mensuels par agent. Ce sont des éléments cités lors de la présentation du budget, qui ont été déjà évidemment pris en compte. Un taux de cotisation fixé à 2,75 % et une participation annuelle pour la gestion participation aux frais de gestion du Centre de gestion de 500 € pour l'année.

Concernant le risque santé, il y avait aujourd'hui des adhésions simples et des adhésions multiples qui n'étaient pas au même tarif. Le montant minimal brut mensuel prévu par le décret étant de 15 € et l'adhésion multiple étant déjà actuellement à 16,67 €, nous proposons de passer pour tout le monde la participation à 17 € brut mensuels par agent. Ces propositions-là ont reçu un avis favorable à l'unanimité lors du Comité Social Territorial du 2 décembre dernier.

Il vous est proposé d'approuver ces différentes modifications et adhésion.

M. LE MAIRE. – Très bien, merci. M. HAQUES.

M. Hocine HAQUES. – On ne peut être que pour, pour sécuriser nos agents. Je vais sortir un peu de la délib mais c'est quand même dans la délib. L'État impose aux collectivités territoriales...

M. LE MAIRE. – Mais restez tout de même dans la délibération.

M. Hocine HAQUES. – Non, c'est dans la délib.

Impose aux communes d'abonder sans 1 € de plus dans le budget, à euro constant. Il impose ça à toutes les communes de France et de Navarre sauf que le même État n'est même pas fichu de le faire pour ses propres agents.

Je prends l'exemple de la fonction publique hospitalière, cela a encore été repoussé aux calendes grecques en sachant que les trois versants de la fonction publique sauf la santé. Vous vous rappelez les premiers de cordée, le Covid sans masque et sans gants, ils sont bien remerciés. Tout cela pour dire que l'État impose mais il faudrait peut-être que lui aussi s'impose.



M. LE MAIRE. – C'est l'État. Je ne vais pas en dire plus mais derrière, lui a le droit de faire un budget déficitaire, pas nous. Nous, il faut qu'il soit équilibré. Il est important que nous respectons cela.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je passe au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 25

RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION

Mme Laurence FRETY. – Pareil, nous avons chaque année ce recensement à faire désormais qui est une compétence partagée entre l'État et les communes et qui nécessite pour nous de faire appel à des collaborateurs ad hoc pour s'occuper de ce recensement de la population.

Comme vous en avez aussi l'habitude, il est proposé donc de désigner un coordinateur titulaire et un coordinateur adjoint pour s'occuper de la préparation et de la réalisation de ce recensement, de créer sur la période du 15 janvier au 21 février six emplois d'agents recenseurs en qualité de vacataire qui s'occuperont de ce recensement, en autorisant le personnel municipal à exercer ses missions et en proposant une des modalités de rémunération de ces agents recenseurs à hauteur de 8 € brut par feuille de logement recensé, 1,50 € brut par logement relancé à au moins trois reprises mais sans retour, 1,50 € brut par logement trouvé pendant la tournée de reconnaissance et 20 € brut pour chaque séance de formation pour les vacataires extérieurs.

Il vous est proposé d'approuver la création de ces postes pour ce recensement annuel.

M. LE MAIRE. – Merci à vous. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Vote à l'unanimité.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

N° 26

EMPLOIS TEMPORAIRES

Mme Laurence FRETY. – C'est une grande nouveauté, on ne l'a jamais vu. C'est un nouveau tableau des emplois temporaires qui sont créés. Vous le savez, ça n'a pas changé, c'est pour faire face à un besoin d'accroissement temporaire d'activité. Rien de particulier. Cela va concerner des adjoints techniques, adjoints administratifs et rédacteurs qui seront utilisés le cas échéant sur ces accroissements temporaires qui pourraient se produire.

Il vous est donc proposé d'approuver ces emplois.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Ne prennent pas part au vote tous les indépendants, sauf Mme MOIOLI et Mme KAHOU.

Alors, ne prennent pas part au vote : M. YOUSFI, M. SEMARI, Mme BRAHMI, M. HAOUES, Mme BODARD et M. RIVA.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

TABLEAU DES EMPLOIS

Mme Laurence FRETU. – Il s'agit aussi d'une délibération dont vous avez l'habitude qui modifie l'ensemble des différents postes, des suppressions, des évolutions d'emploi et des ouvertures aux contractuels, tout cela pour prendre en compte les mobilités, les départs en retraite et changement de poste, adaptation aux organigrammes. Les contractuels ici vont concerner un coordinateur de l'accueil des publics et un coordinateur du pôle numérique.

Il s'agit d'approuver les modifications de ce tableau des effectifs.

M. LE MAIRE. – Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ?

Ne prennent pas part au vote : M. YOUSFI, M. SEMARI, Mme BRAHMI, M. HAQUES, Mme BODARD et M. RIVA.

C'est voté.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SMIRIL POUR LA RÉALISATION D'UN ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ

M. LE MAIRE. – J'en suis le rapporteur à partir du moment où la délibération que vous a été soumise sur table a eu un avis favorable. Nous pouvons procéder à son examen.

Cette délibération consiste à réaliser un atlas de la biodiversité sur le territoire de neuf communes par le SMIRIL, avec une participation pour la Ville de Givors de 1 276 € pour un coût total de 4 726 € sur une participation communale de 27 %.

Le financement complémentaire sera apporté par l'Office français de la biodiversité et la Compagnie nationale du Rhône et le SMIRIL. Ces dépenses seront donc imputées au budget 2025.

Y a-t-il des questions ? M. RIVA.

M. Fabrice RIVA. – Je voulais dire en préambule que nous voterons contre, non pas contre leur projet qui certainement a des atouts et peut-être des qualités mais le fait qu'on nous présente ça à la dernière minute pour faire plaisir au copain BUB, président du SMIRIL de la ville de Grigny. Cela représente un coût total de 295 200 €, donc ce n'est pas une allumette comme je dirais.

La moindre des choses, c'est qu'on puisse étudier le cahier des charges, voir un peu ce qui se trame dedans et qu'on ne dépense pas l'argent public sans compter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – Déjà, je ne peux pas vous laisser dire ça, même si ce soir vous avez été particulièrement... en tout cas, vous m'avez compris.

L'administration givordine est de plus en plus efficace et m'a transmis vos propos. Je vais faire un petit aparté comme vous savez si bien le faire. Le 12 janvier 2022, vous teniez les propos suivants : « c'est purement scandaleux, c'est un acte de cruauté, je vous invite vraiment à surveiller l'association qui s'en occupe ou les vétérinaires qui le font parce que vous retrouvez son chat avec son oreille coupée parce qu'on l'a piégé. C'est scandaleux, c'est un acte de cruauté ». Ce sont vos propos par rapport aux chats, je ne veux pas remettre une pièce au débat.

Ici, on réalise un abc de la biodiversité, cela coûte 1 276 € ; c'est moi qui ai demandé à le faire passer dans le budget 2025 et non pas dans le budget 2026. Certes, nous ne l'avons pas fait dans les règles mais nous avons procédé à un vote. La majorité a voté pour qu'on puisse le présenter. Il est faux de



dire que c'est pour faire plaisir à x ou y, encore une fois c'est une contre-vérité. Vous êtes coutumier du fait, malheureusement c'est comme ça, on a l'habitude de vos outrages dans ce Conseil municipal.

À ce titre, je vais passer au vote : y a-t-il des votes contre ? Deux contre : Mme BODARD et M. RIVA. Des abstentions ? Ne prend pas part au vote ? Quatre ne prend pas part au vote : M. SEMARI, Mme BRAHMI, Mme KAHOUK et M. HAOUES.

Le rapport est adopté à la majorité.

COMMUNICATION AU CONSEIL

M. LE MAIRE. – Les communications.

Les 13 et 14 décembre, il y a la plantation citoyenne d'une forêt Miyawaki sur le quartier des Vernes. Si vous êtes intéressés le samedi et le dimanche, vous pourrez venir faire des plantations avec les citoyens et les habitants.

Le 9 janvier à 18h30 salle Tissot se tiendra la cérémonie des vœux à la population.

Le prochain Conseil municipal pour vote du budget aura lieu le 5 février.

Merci à tous. Passez de bonnes fêtes en famille et reposez-vous bien.

(La séance est levée à 21h56)

Le Maire

Mohamed BOUDJELLABA



Le secrétaire de séance

Benjamin ALLIGANT

